

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023





1. CCAS



2. Pôle Accueil /
Administratif



3. Pôle Petite
Enfance



4. Pôle Action
Sociale



5. Pôle
Budgétaire

Table des matières

1. CCAS.....	1
PREAMBULE	1
I. Présentation.....	1
II. Personnel	2
III. Collaboration en interne	6
2. Pôle Accueil Administratif.....	8
I. Missions de l'agent d'accueil	8
II. Missions des assistantes administratives	9
A. Lien spécifique aux services sociaux et petite enfance	9
B. L'organisation et le fonctionnement du CCAS	14
III. Missions communes.....	15
3. Pôle Petite Enfance	16
PREAMBULE	16
I. Le Service d'Accueil Petite Enfance (SAPE)	17
II. L'activité du service d'accueil Petite Enfance	23
III. Bilan de chaque structure	26
4. Pôle Action Sociale (PAS)	41
I. Préambule.....	41
II. Le personnel du Pôle Action Sociale : une année 2023 caractérisée par une stabilisation de l'équipe sociale	41
III. L'activité du service Pôle Action Sociale	42
A. L'accompagnement social polyvalent des Pontissaliens de + de 50 ans	42
B. L'accompagnement des personnes Bénéficiaires du RSA.....	44
C. L'accompagnement des employés municipaux de la Ville de Pontarlier/CCAS/CCGP	46
D. L'accompagnement des personnes en mesures d'accompagnement spécifique	48
E. L'accompagnement du public précaire, sans domicile fixe et sans domicile stable.....	54
F. La veille sociale des personnes de plus de 50 ans et /ou en situation de handicap.....	62
IV. La vie de l'équipe action sociale	66
A. Analyse de la pratique.....	66
B. Coordinatrice action sociale une mobilisation au quotidien au sein de l'équipe Action Sociale	67
5. Pôle Budgétaire	69
I. Présentation.....	69
II. Réalisations 2023, fonctionnement et investissement.....	70
A. POLE PETITE ENFANCE	70
B. POLE ACCUEIL, ADMINISTRATIF ET SOCIAL.....	72
Annexe 1 : Flyer Semaine Tous famille	74

1. CCAS

PREAMBULE

En 2023, les problématiques économiques et sociales ont encore fragilisé les ménages. Au CCAS de la Ville de Pontarlier, l'activité des services s'est maintenue à un niveau très soutenu. Les situations de crises auxquelles les Pontissaliennes, les Pontissaliens et les partenaires de l'action sociale ont été confrontés en 2023 ont été de densité et de nature différentes : entre inflation et augmentation de la pauvreté, entre besoins croissants d'aide alimentaire et hausse du coût de l'énergie, entre dysfonctionnements et scandales révélés au grand public sur la gestion des crèches privées et le manque de personnel qui touche l'ensemble du secteur social, et entre le non-recours aux droits important et la fracture numérique.

L'ensemble des équipes est resté mobilisé en cherchant des réponses adaptées, innovantes et concrètes tout en veillant à la continuité des actions en cours.

Le rapport d'activité 2023 du CCAS, fruit d'un travail collectif, établit les actions engagées dans ses différents champs de compétences, obligatoires et facultatives. Le présent rapport se veut être une synthèse des actions menées et des moyens alloués. Il se veut également rendre compte des mesures engagées.

I. Présentation

Le CCAS de Pontarlier est un établissement public communal ayant une autonomie administrative, financière et fonctionnelle (organe délibérant, organe exécutif, personnel propre et patrimoine).

Il est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. Le CCAS de Pontarlier compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes en situation de handicap, un représentant des associations de personnes âgées et plusieurs représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Le CCAS fort de ses compétences **obligatoires**, à savoir :

- Assurer l'instruction des demandes d'aide sociale et la transmission des dossiers à l'autorité chargée de statuer sur la demande (Département) ;
- Domicilier les demandeurs qui n'ont pas de résidence stable et ayant un lien avec la commune ;
- Réaliser annuellement une analyse des besoins sociaux (ABS)

Et de ses compétences **facultatives** (dont notamment à l'accompagnement du public cible du CCAS de Pontarlier en difficultés financières, personnelles ou d'insertion, une intervention sous forme de prestations en nature ou en espèces, la création et la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant) a à cœur de mettre en œuvre la politique sociale de la Ville de Pontarlier.

Au travers de ces deux champs d'intervention se dessine le portrait d'un acteur au cœur d'un véritable service public de l'action sociale locale, qui place son intervention dans le cadre des principes de solidarité, d'égalité de traitement et de neutralité. De même au travers des établissements et services à la population qu'il peut créer et gérer, le CCAS est un élément de développement et de l'attractivité du territoire communal.

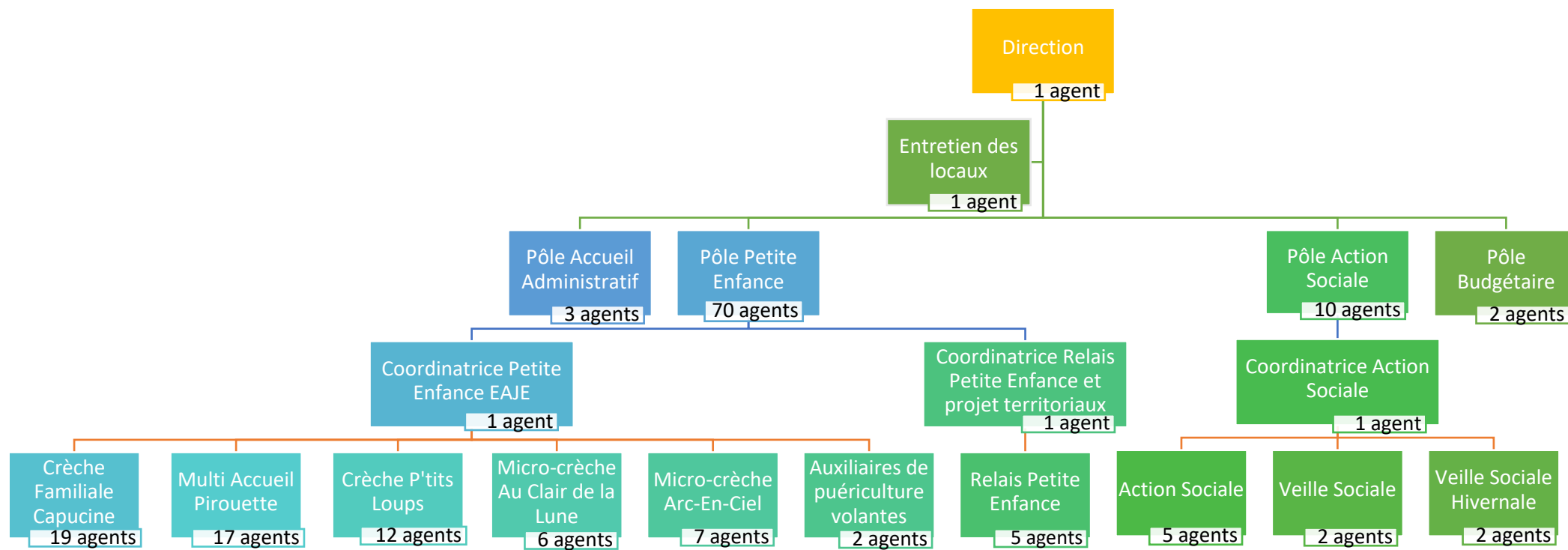
II. Personnel

a. Structure globale

Au 31 décembre 2023, le CCAS fonctionne avec 92 ETP (*Pour rappel en 2022, 89 ETP*).

Depuis fin 2022, le CCAS se décline en 4 pôles comme suit :

- Pôle Accueil / Administratif
- Pôle Petite Enfance
- Pôle Action Sociale
- Pôle Budgétaire



	31/12/2022	31/12/2023
Fonctionnaires	40	43
Non titulaires	31	32
Emplois aidés ou apprentis	2	2
Assistants Maternelles	16	15
TOTAL	89	92

b. Structure par catégorie hiérarchique

La fonction publique est organisée en catégorie hiérarchique.

Catégorie	Nombre d'agents en 2022	Nombre d'agents au 31/12/2023
Catégorie A	20	18
Catégorie B	38	43
Catégorie C	13	14
Hors catégorie	18	17
TOTAL	89	92

c. Structure par filière

Filières	Effectifs en 2022	Pourcentage	Effectifs au 31/12/2023	Pourcentage
Sportive	0	0 %	0	0 %
Administrative	8	9 %	9	9,8 %
Animation	1	1,1 %	1	1,1 %
Culturelle	0	0 %	0	0 %
Police	0	0 %	0	0 %
Sociale	56	62,9 %	58	63 %
Technique	6	6,7 %	7	7,6 %
Hors catégories	18	20,2 %	17	18,5 %
TOTAL	89	100 %	92	100 %

d. Structure par sexe

Sexe	Nombre d'agents en 2022	Nombre d'agents au 31/12/2023
Masculin	0	2 (agents de la veille hivernale)
Féminin	89	90
TOTAL	89	92

e. Structure par âge

Âge	Nombre d'agents en 2022	Nombre d'agents au 31/12/2023
- 30 ans	19	24
De 30 ans à 39 ans	17	16
De 40 ans à 49 ans	26	27
De 50 à 59 ans	23	17
+ de 60 ans	4	8

f. Absentéisme

En 2023, la durée totale des jours d'arrêt maladie et d'accident du travail s'élève à 991 jours (*Pour rappel, 2 056 jours en 2022*) répartis de la façon suivante

	2022 (en jours)	2023 (en jours)
Nombre de jours d'arrêt	2 056	986
Congé maladie ordinaire	2 055	986
Congé longue durée	0	0
Congé longue maladie		0
Total	2055	986
Accident du travail	1	5
Maladie professionnelle	0	0
Total	2056	991

Par ailleurs, les congés maternité et paternité représentent 449 jours (*Pour rappel, 321 jours en 2022*).

g. Départ à la retraite / Disponibilité / Mutations

En 2023, il y a eu 1 départ à la retraite, 1 agent parti en disponibilité et 3 agents ont été muté. (*Pour rappel en 2022, il n'y a eu aucun départ à la retraite, aucun agent parti en disponibilité et 1 agent a été muté*).

h. Avancement de grade / Promotion interne / Réussite à concours 2023

Tout au long de l'année 2023 :

- 19 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon (*Pour rappel, 23 agents en 2022*)
- 3 agents ont bénéficié d'un avancement de grade (*Pour rappel, 4 agents en 2022*)
- 2 agents ont bénéficié d'une promotion interne (*Pour rappel, pas d'agents en 2022*)
- Pas d'agents nommés à la suite d'une réussite à concours (*Pour rappel, 1 agent en 2022*)

i. Formations

196 agents sont partis en formation : 60 agents de catégorie A – 108 agents de catégorie B – 23 agents de catégorie C et 5 agents hors catégorie (Pour rappel en 2022, 109 agents dont 34 de catégorie A – 40 de catégorie B – 8 agents de catégorie C et 27 agents hors catégorie).

Cela représente 164 jours de formation : 145 jours de professionnalisation tout au long de la carrière / 10 jours de formation d'intégration suite à nomination / 3 jours de professionnalisation poste à responsabilité / 5,5 jours de professionnalisation au 1^{er} emploi (Pour rappel en 2022, 124 jours de formation dont 103 jours de professionnalisation tout au long de la carrière, 15 jours de formation d'intégration suite à nomination, 1 jour de professionnalisation poste à responsabilité et 5 jours de professionnalisation au 1^{er} emploi).

Concernant les coûts de formation, ils s'établissent pour 2023 à 31 160,45 € avec la répartition suivante (Pour rappel, en 2022 cela a représenté 36 570,86 €) :

	2022	2023
Montant cotisation CNFPT	18 129,44 €	20 764,45 €
Coûts formations autres organismes	18 441,42 €	10 396 €
Total	36 570,86 €	31 160,45 €

III. Collaboration en interne

Synonyme d'un travail en transversalité, la constitution d'instances de production d'idées, de travail et de validation est couramment proposée au CCAS au travers des :

- **Réunions de direction du CCAS** : cette instance réunit, autant que de besoin, les responsables des pôles avec pour objectif la mise en commun des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être. Ce groupe de travail chargé de veiller au bon fonctionnement du CCAS est une structure décisionnelle et un relais de la volonté politique. Il va impulser la dynamique à l'ensemble des collègues et collaborateurs du CCAS.
- **Réunions de services Coordination Petite Enfance / Réunions de services Relais Petite Enfance / Réunions de services Pôle Action Sociale** : ces instances pilotées par le responsable de service réunissent les équipes respectives chaque semaine. Ces réunions d'équipe s'avèrent être un outil de gestion et de management essentiel pour remplir les objectifs et réunir l'expertise de chacun. Elles favorisent la collaboration, permettent aux membres de l'équipe de se tenir mutuellement informés et créent un espace pour résoudre les problèmes, partager les bonnes pratiques et aligner les efforts de chacun sur les objectifs communs.
- **Réunions de services du CCAS** : cette instance réunit tous les mois les agents du CCAS. Elle permet d'informer les agents de l'actualité du CCAS et permet de créer une synergie entre les différents services du CCAS.
- **Cellules sociales** : cette instance pilotée par la Vice-Présidente en charge du CCAS réunit une fois par mois institutions (CCAS, Département, État, Ville de Pontarlier) et partenaires associatifs de l'action sociale (Travail et Vie, la Banque Alimentaire, Épicerie Solidaire, la Croix Rouge, ADDSEA, Les Restos du Cœur et la Marmite Solidaire). **L'objectif général est de favoriser une coordination de la veille sociale efficiente, permettant d'optimiser les ressources du territoire Pontissalien et de répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de précarité.**

- **Réunions « hiver »** : considérée comme le « pendant technique » de la cellule sociale, cette instance pilotée par le CCAS réunit les partenaires (ADDSEA, Csapa, CMP et Croix Rouge) pour faire un point étape sur les situations des ménages hébergés à l'Abri de Nuit et les situations des SDF pendant la période hivernale. Programmée mensuellement au départ sur la période dite de veille hivernale, elle s'organise dorénavant tout au long de l'année.

Lieux de permanences

Positionnée comme le coordonnateur d'une action publique sociale de proximité, le CCAS joue un rôle prépondérant avec les partenaires sociaux à l'échelle de la commune. Le partenariat permet d'apporter une réponse plus pertinente et plus rapide aux problèmes rencontrés par la population Pontissalienne. Cela nécessite une bonne connaissance des dispositifs et la création de réseaux qui doivent être développés et entretenus en permanence.

A ce titre, le CCAS met à disposition ses locaux :

- À la Banque de France (BDF) : accompagnement dans le cadre de la constitution de dossiers de surendettements, 1 jour par quinzaine ;
- Au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : permanence d'une juriste concernant les questions relatives aux droits des femmes et des familles, 2 jours par semaine.
- A la conseillère numérique « France Services » de la Ville de Pontarlier : accompagnement des publics cibles du CCAS dans leur appropriation des usages numériques quotidiens et leur autonomie numérique, le lundi matin sur rdv. Pour info, en 2023, la conseillère numérique a assuré 70 rdv, certains ménages ayant été reçus plusieurs fois dans l'année.

Le CCAS met également à disposition des locaux 16 rue La Fontaine (le CCAS paie les charges locatives des locaux à Habitat 25) :

- À APF France Handicap : rencontres avec les patients et leurs proches : 1 fois par semaine ;
- À la Ligue contre le cancer : suivi de personnes relevant de ce dispositif et mise en place d'actions : 1 fois par semaine ;
- À la Ligue contre le cancer : accompagnement hebdomadaire psychologique et social du service « proximité cancer », 1 fois par semaine ;

2. Pôle Accueil Administratif

Le pôle accueil administratif a été créé à la suite d'une réorganisation en fin d'année 2022. Il effectue un ensemble de tâches administratives à caractère technique, organisationnel et relationnel dans le cadre du fonctionnement courant de la collectivité. Il comprend deux assistantes administratives (l'une dédiée aux services sociaux et petite enfance et l'autre à l'organisation et au fonctionnement du CCAS) et un agent d'accueil qui a pour rôle d'orienter, recevoir et conseiller le public.

I. Missions de l'agent d'accueil

Accueil des usagers

L'accueil au CCAS est primordial, qu'il soit physique ou téléphonique. En effet, il est un véritable lieu d'écoute, d'information et d'orientation. Les agents chargés de l'accueil disposent de réelles compétences leur permettant de s'adapter à un public très diversifié allant des personnes âgées aux personnes SDF, à des bénéficiaires du RSA ou un public lié à la petite enfance. Le public en grande précarité demande des compétences supplémentaires permettant de faire face à des situations parfois complexes, tant le comportement de certains usagers peut être inadapté (situation d'ébriété, demandes insistantes...). La vigilance et une bonne connaissance des réseaux en font partie pour bien comprendre la demande, réorienter en cas de besoin et évaluer le critère d'urgence de chaque demande.

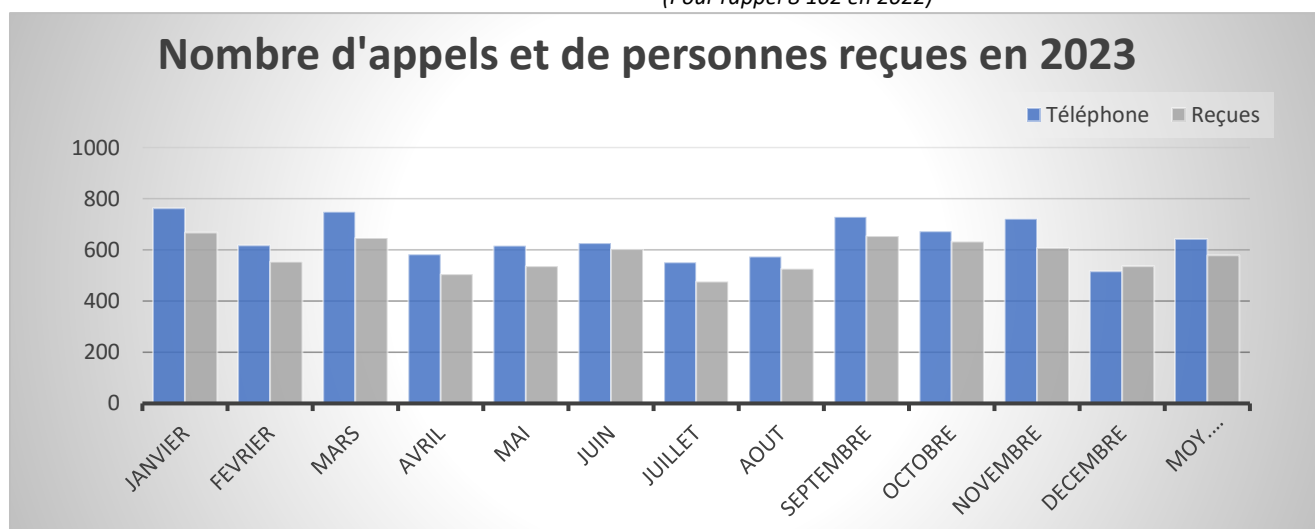
En **2023**,



7 720 appels téléphoniques
(Pour rappel 9 504 en 2022)



6 949 personnes reçues
(Pour rappel 8 102 en 2022)



Le portage des repas à domicile

Le portage des repas à domicile fait partie des réponses apportées aux personnes âgées et/ou en situation de handicap résidant à Pontarlier. Il permet de lutter contre l'isolement et l'exclusion.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le prix facturé par Elixor est de 12.55€ et pour les usagers de 9.71€ (le CCAS prenant en charge une partie des frais de livraison).

Une aide supplémentaire est accordée par le CCAS de 2.50€ tenant compte des ressources du ménage.



Pour **2023**, environ **90** personnes étaient concernées. *(Pour rappel 80 en 2022)*

Les impayés EDF

Le CCAS a connaissance des personnes en situation de limitation de puissance ou d'impayé(s) auprès d'EDF. Si un des usagers est connu du CCAS, il est invité par le biais d'un courrier à prendre contact avec nos services pour rencontrer une assistante sociale et faire le point sur sa situation.

II. Missions des assistantes administratives

A. Lien spécifique aux services sociaux et petite enfance

Aide légale

L'aide sociale légale est une aide qui peut permettre en cas d'accord, le financement d'une perte d'autonomie à domicile ou en établissement. Elle est destinée aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Au titre de l'aide sociale légale, le CCAS du lieu de résidence du demandeur ou à défaut la Mairie du lieu de résidence, est chargé des missions suivantes :

- D'accompagner le demandeur ou son représentant légal dans l'instruction de la demande d'aide sociale grâce à un formulaire, de valider les pièces justificatives, de donner un avis consultatif à cette demande et chargé de l'envoi du dossier au Conseil Départemental pour statuer.
- Permettre d'identifier les obligés alimentaires : **l'obligation alimentaire et le devoir de secours sont des obligations légales prévues par le code civil**. De ce fait, le CCAS ayant la demande initiale d'aide sociale, il doit convoquer l'obligé alimentaire s'il réside sur la même commune ou envoyer à la commune du lieu de résidence la demande d'instruction du dossier d'obligation alimentaire.
- Assurer le suivi des dossiers : en attente avant l'envoi au Département ; lors du retour de notification de décision (prise en charge ou refus).

104 dossiers ont été constitué en 2023

(Pour rappel 63 en 2022)

Dont

32 Obligations alimentaires

72 Dossiers Familiale d'Aide Sociale

Le CCAS observe cette année une **augmentation conséquente des demandes d'aides légales**, augmentation qui semble se poursuivre pour l'année 2024.

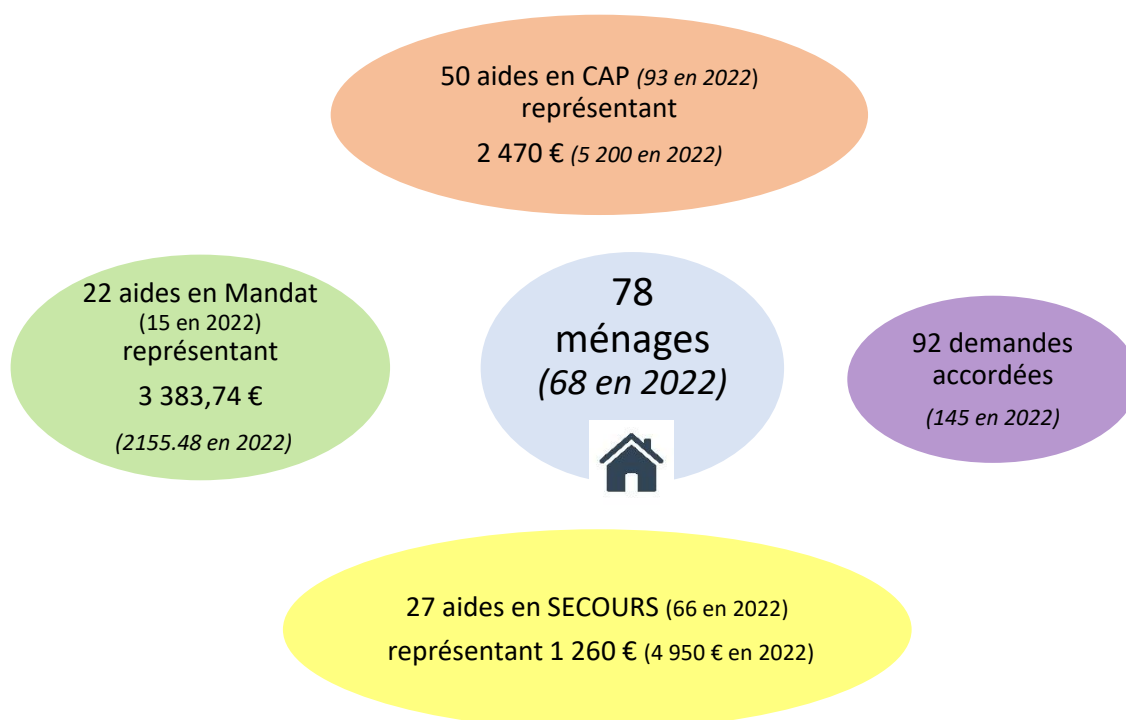
Aide financière

Au titre de l'action sociale facultative, dite secours d'urgence, cette aide vise à soutenir de façon urgente des personnes en difficulté, notamment pour leur permettre de se nourrir et/ou subvenir aux besoins primaires et/ou courants.

Pour toute attribution, il est nécessaire que la situation de l'utilisateur soit évaluée par un travailleur social. Un rapport social est établi, exposant la situation financière pour le mois en cours avec les dépenses mettant en difficulté l'utilisateur.

Toutes les demandes sont étudiées par la coordinatrice du Pôle action sociale et le travailleur social.

Les aides se déclinent de la façon suivante :

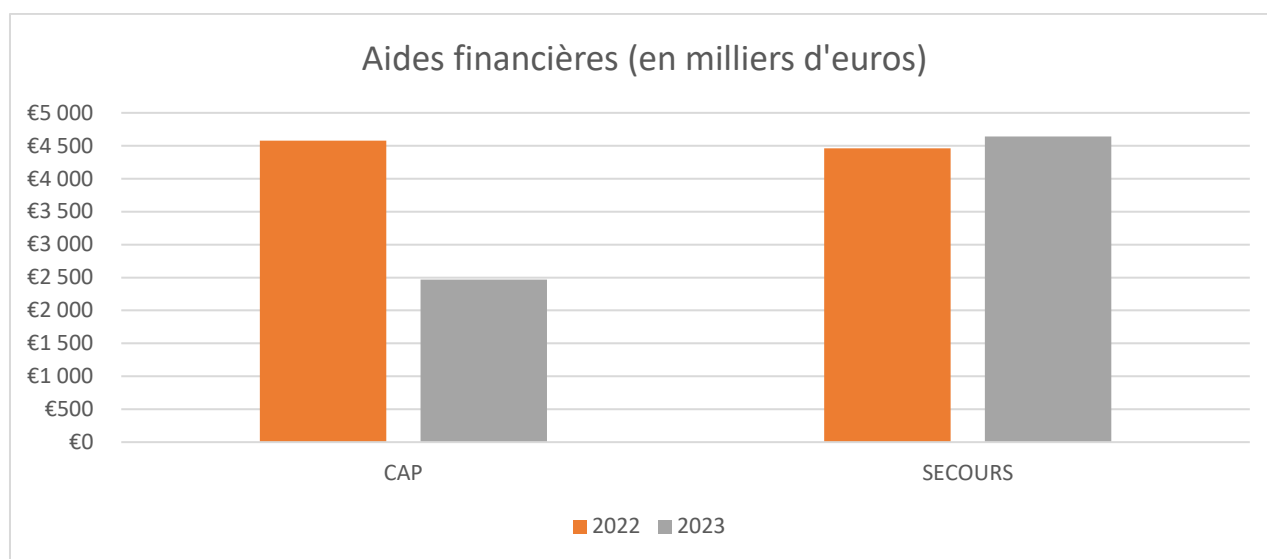


CAP : Chèque d'Accompagnement Personnalisé, ce sont des chèques d'une valeur de 10€, distribués et à utiliser uniquement pour l'alimentation et l'hygiène

Secours : argent délivré en espèces

Mandat : paiement effectué directement au fournisseur sur facture (paiement d'une mutuelle, expertise médicale...)

La régie, la distribution des aides, est gérée par le pôle accueil administratif, tant pour le suivi statistique que la délivrance, en lien avec le pôle action sociale qui évalue et le pôle budgétaire qui assure le suivi financier (fonds) que pour la réalisation de virement lors de mandat.



Pour information complémentaire, le CCAS peut délivrer et prendre en charge des titres de transport aux usagers pour un aller ou un aller/retour en bus pour deux lignes : ligne 203, Pontarlier/ Besançon ; ligne 204, Pontarlier/Besançon via Ornans. Une nouvelle procédure a vu le jour, en partenariat avec Keolis en fin d'année 2022. Effectivement, afin de bénéficier des bons d'échange pour le de bus, il appartient dorénavant au CCAS d'adresser une demande par mail.

CAP Noël

Dans le cadre des fêtes de Noël et dans le cadre des aides extra légales, le Conseil d'Administration du CCAS vote l'attribution d'une aide par foyer aux enfants âgés de 0 à 16 ans des bénéficiaires du RSA domiciliés à Pontarlier.

Pour les familles bénéficiaires de cette aide, l'organisme (CAF ou MSA) envoie à chaque foyer bénéficiaire un courrier d'information et un courrier du CCAS pour répondre aux besoins sociaux pour la période de Noël.

Le bénéficiaire doit se rendre au CCAS pour retirer cette aide, avec divers éléments justificatifs. En retour, il est délivré **30 € à chaque enfant en bons cadeaux**, matérialisé en chèque d'accompagnement personnalisé uniquement à destination de 3 catégories dans différents magasins : Actions éducatives – culture / Habillement / Loisirs – sports.

Depuis 3 ans, les moyens de diffusion et la périodicité sont interrogés par les équipes du CCAS afin que davantage de bénéficiaires viennent retirer cette aide financière.



Année	2023	Pour rappel en 2022
Familles concernées	87 familles avec 164 enfants à charge âgés de 0 à 16 ans	<i>87 familles avec 164 enfants à charge âgés de 0 à 16 ans</i>
Familles ayant retiré le bon cadeau	36 familles et 80 enfants	<i>49 familles et 95 enfants</i>
Montant de l'action	2 460 €	<i>2 850 €</i>

Dispositif d'alerte canicule

Chaque année, en période de canicule, les personnes âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap peuvent bénéficier de contacts téléphoniques de 1 à 3 fois par semaine, de conseils et d'assistance. Ce dispositif est assuré en partenariat avec la Croix Rouge, qui effectue les week-ends et jours fériés. Un registre est tenu à l'accueil du CCAS, où sont répertoriées à leur demande les personnes fragiles et isolées, n'ayant pas de famille sur place.

Pour cet été 2023, nous avons recensé 11 personnes en logement qui ont souhaité être contactées au quotidien. À la suite d'un épisode de forte chaleur le plan canicule a été déclenché par les services de l'État du 18 août au 25 août 2023. Tous les usagers ciblés ont été appelés. Pour le public personnes à la rue, des maraudes se sont déroulées et les équipes ont proposé de l'eau.

France 3 a réalisé un reportage sur cette action, diffusé lors du journal quotidien de France 3 Région.

Regroupement familial

Le regroupement familial permet à un ressortissant étranger régulièrement installé en France dit le « demandeur », d'être rejoint par les membres de sa famille, conjoint et enfants mineurs. La demande est déposée en France, auprès de la direction territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) du département du lieu de résidence prévu pour l'accueil de la famille.

L'instruction porte sur les ressources qui doivent être stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille, sur le logement qui doit être adapté et considéré comme normal pour une famille comparable vivant dans la même région géographique et sur le respect des principes essentiels qui régissent la vie familiale en France.

L'avis du maire du lieu du domicile du demandeur est sollicité pour le logement et le respect des principes essentiels. Le Maire délègue l'évaluation au CCAS. Pour ce faire, le Pôle Action Sociale est sollicité avec l'intervention d'un travailleur social et d'un agent social pour évaluer et remplir l'enquête ressource et logement. Le Pôle accueil administratif finit l'instruction du dossier par la signature du Maire et renvoie le dossier à l'OFII.

En 2023, 1 dossier a été instruit (*pour rappel, en 2022 instruction de 5 dossiers*)



Attestation d'accueil

La mairie de Pontarlier reçoit des demandes d'attestation d'accueil faites par des personnes souhaitant accueillir chez eux, sur un principe d'hébergement, un étranger non européen pour un séjour touristique de moins de 3 mois, dans le cadre d'une visite privée ou familiale. L'attestation doit être validée par la Mairie avant toute demande de visa. Il y est nécessaire pour le dossier de compléter un formulaire (cerfa n°10798), fournir des pièces justificatives et prendre un rendez-vous avec la Mairie.

Après dépôt du dossier à la Mairie, il y a instruction de celui-ci. La Mairie vérifie les conditions normales d'habitation, c'est-à-dire ressources et surfaces du logement. Le CCAS peut être sollicité afin d'y apporter une expertise sociale.

En 2023, le CCAS a expertisé 11 attestations (*pour rappel, en 2022 instruction de 17 dossiers*).

B. L'organisation et le fonctionnement du CCAS

Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration participe à la vie de la structure du CCAS en votant et adoptant la majorité des décisions liées à son fonctionnement. Il peut également être consulté pour avis.

Les membres du CA délibèrent sur des décisions financières, de fonctionnement, d'orientation et de gestion du personnel pour la structure ainsi que des Établissements d'accueil des jeunes Enfants.

Il est présidé par Monsieur le Maire et il est composé du Vice-Président et de 15 membres élus et de représentants d'associations actives sur la Ville de Pontarlier.

Le CCAS a organisé **huit séances** du Conseil d'Administration en 2023.

Subventions aux associations

La totalité des subventions attribuées est votée en toute transparence par le Conseil d'Administration. Le CCAS apporte, pour l'année 2023, **son soutien à 20 associations pontissaliennes** aussi bien sur le fonctionnement des structures que dans le cadre de mise en place de projets ponctuels.

Ces aides représentent encore plus de 60 000 euros de dépenses à la charge de la structure. Elles concernent des associations qui œuvrent au profit de l'aide à la santé et au handicap, de l'aide alimentaire, du soutien à la vieillesse, de l'humanitaire et de l'aide sociale et la famille. Des subventions sont également apportées dans le cadre de projets ou d'actions de Noël.

Les subventions accordées pour 2023 ont été réparties de la manière suivante :

THEMATIQUE	
AIDE À LA SANTÉ ET AU HANDICAP	5 150 €
AIDE ALIMENTAIRE	18 000 €
SOUTIEN À LA VIEILLESSE	11 475 €
HUMANITAIRE	5 600 €
AIDE SOCIALE	16 000 €
FAMILLE	450 €
ACTIONS DE NOËL	3 000 €
TOTAL	60 675 €

III. Missions communes

Diverses missions administratives sont réalisées en partenariat avec les autres pôles : domiciliation, distribution des colis de Noël, planning du point inscription crèche et du conseiller numérique, dispositifs Logement d'Abord / LTA / RSA, coordination petite enfance, gestion des admissions en non-valeur, ...

D'autres missions sont réalisées aussi en complément d'autres services : économat, candidatures, demande de stages et de formation ...

Le service administratif gère également la logistique autour des besoins des agents afin de permettre un fonctionnement continu des services au travers notamment de la gestion des salles internes et externes et des clés de celles-ci, la mise à disposition des fournitures et matériel de bureaux, la logistique du parc automobile, et la demande d'intervention de la Direction des Moyens Opérationnels.

Comme toutes les collectivités du service public, la CCAS met en place et gère des marchés publics pour son bon fonctionnement. Cette mission fait également partie des tâches confiées au Pôle Administratif.

Les 3 adresses électroniques du CCAS sont également gérées par ce pôle.

3. Pôle Petite Enfance

PREAMBULE

La Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche Famille de la Sécurité Sociale pour la période 2023 – 2027 a été signée le 10 juillet 2023 entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Le CCAS de Pontarlier, gestionnaire de 5 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), d'un service de Point Inscription Crèches et d'un Relais Petite Enfance (RPE) a pris toute la mesure des enjeux principaux de cette COG.

Une des ambitions majeures du CCAS de Pontarlier est de répondre aux besoins d'épanouissement des plus jeunes, en proposant aux familles un accueil de qualité et une diversité de l'offre qui lui permettent d'assurer leurs fonctions parentales, tout en respectant leur choix de vie. Il s'agit également de rendre cette offre accessible à tous.

Ces dernières années, le CCAS n'a pas été épargné pour faire face aux nombreuses absences. En 2023, le CCAS constate une recrudescence des temps partiels thérapeutiques (dont la durée est allée de 3 mois à 1an). Cela a concerné 5 agents sur 4 EAJE. Pour rappel, le SAPE a recours au recrutement pour compenser ces temps partiels thérapeutiques augmentant le coût des ressources humaines pour le CCAS gestionnaire et freinant l'inscription durable des professionnelles dans le projet d'établissement et pédagogique. Le recours à des professionnelles extérieures à l'équipe amène de la discontinuité dans les accueils des enfants et des familles et complique également l'intégration des professionnelles dans un projet d'équipe et d'établissement.

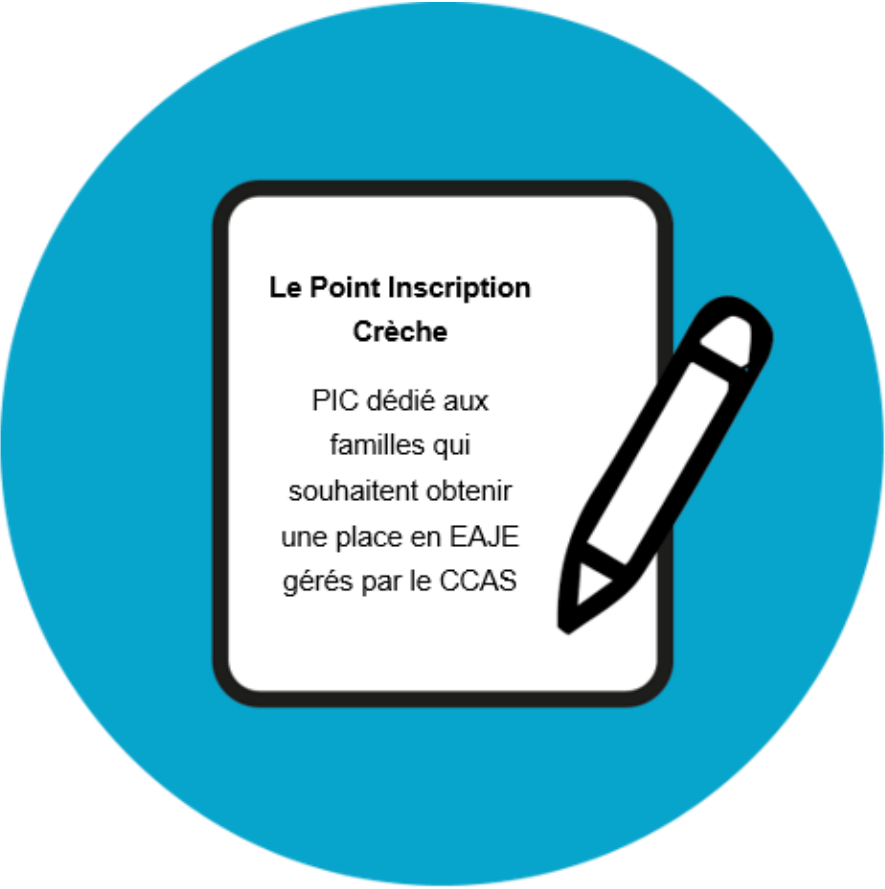
2023 est une année pendant laquelle le SAPE a poursuivi le travail de réflexion de la mise en conformité de l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage. Le SAPE a particulièrement œuvré à la réflexion de mise en place des dispositions nécessaires pour donner suite à ce décret dans la mesure où ces dernières devant être appliquées au plus tard en septembre 2026.

L'accompagnement et le soutien à la parentalité a été le 2ème axe fort de cette année 2023. Le SAPE, au travers de ses actions en direction des parents, a pour objectif l'intérêt de l'enfant, son épanouissement et son bien-être et la qualité de la relation parent/enfant.

I. Le Service d'Accueil Petite Enfance (SAPE)

a. Les services proposés aux publics

En 2023, le CCAS est gestionnaire de 5 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), d'un Relais Petite Enfance et d'un service de Point Inscription Crèches.



Le Point Inscription Crèche

PIC dédié aux
familles qui
souhaitent obtenir
une place en EAJE
gérés par le CCAS

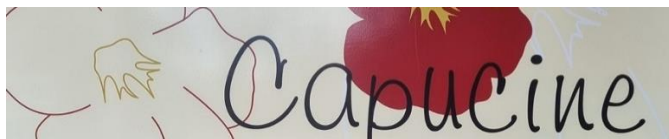


Relais Petite Enfance de Pontarlier

Relais itinérant pour les Communauté de Communes (CC) :

- CC du Grand Pontarlier
- CC Montbenoît
- CC Altitudes 800
- CC Frasne et Val Du Dugeon
- CC des Lacs et Montagnes du Haut Doubs

Avec 704 assistantes maternelles (AM) agréées **dont 468 en activité**



Crèche Familiale Capucine de Pontarlier

Pour **59** enfants de 2 mois ½ à 3 ans :

Accueil régulier et familial au domicile d'une Assistante Maternelle Agréée

Temps collectifs dans les locaux de la crèche familiale



Micro-crèche Au Clair de la Lune à Doubs

Pour **10 enfants** de 2 mois ½ à 3 ans (jusqu'à 6 ans pour un enfant porteur d'handicap) :

Accueil régulier du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 / accueil occasionnel selon les disponibilités du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00



Multi-Accueil Pirouette de Pontarlier

Pour **41** enfants :

Accueil régulier pour des enfants de 2 mois ½ à 3 ans de 7h30 à 18h30

Accueil occasionnel pour des enfants de 6 mois à 5 ans de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00



Crèche Collective Les P'tits Loups à Pontarlier

Pour **22** enfants de 2 mois ½ à 3 ans :

Accueil régulier du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30



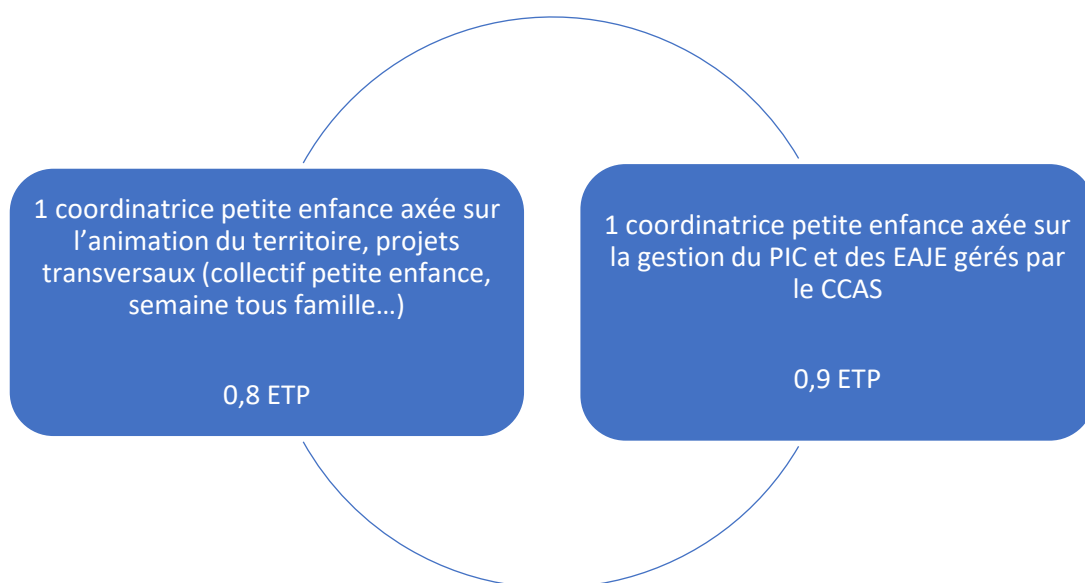
Micro-crèche Arc En Ciel Les Granges-Narboz

Pour **10 enfants** de 2 mois ½ à 3 ans (jusqu'à 6 ans pour un enfant porteur d'handicap) avec une **augmentation** de la capacité d'accueil en octobre portant à **12** le nombre d'enfants accueillis :

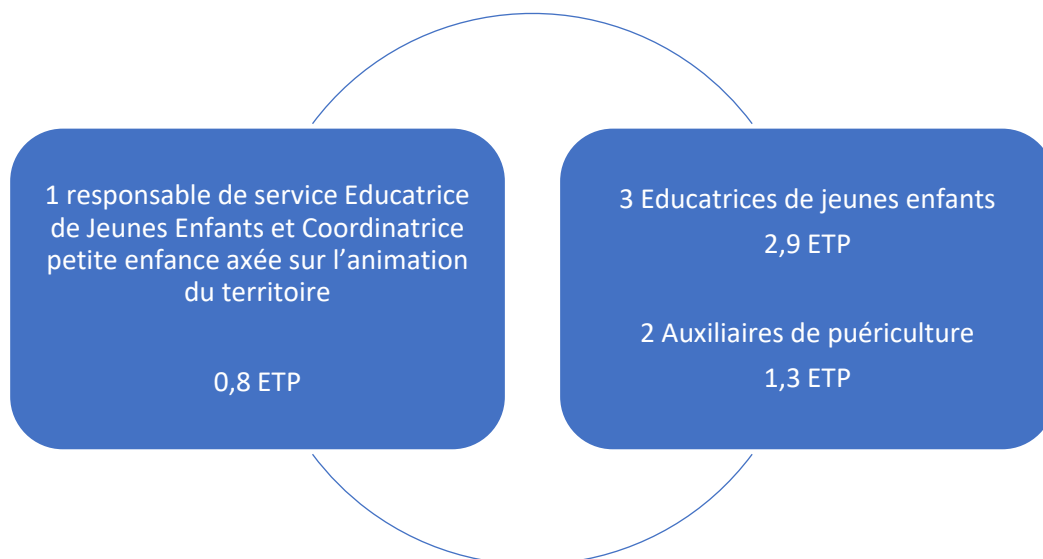
Accueil régulier du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 / accueil occasionnel selon les disponibilités du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

b. Le personnel petite enfance au 31.12.2023

Les coordinatrices petite enfance

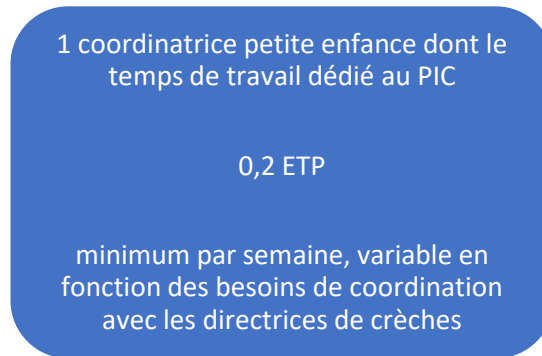


Relais Petite Enfance (RPE)

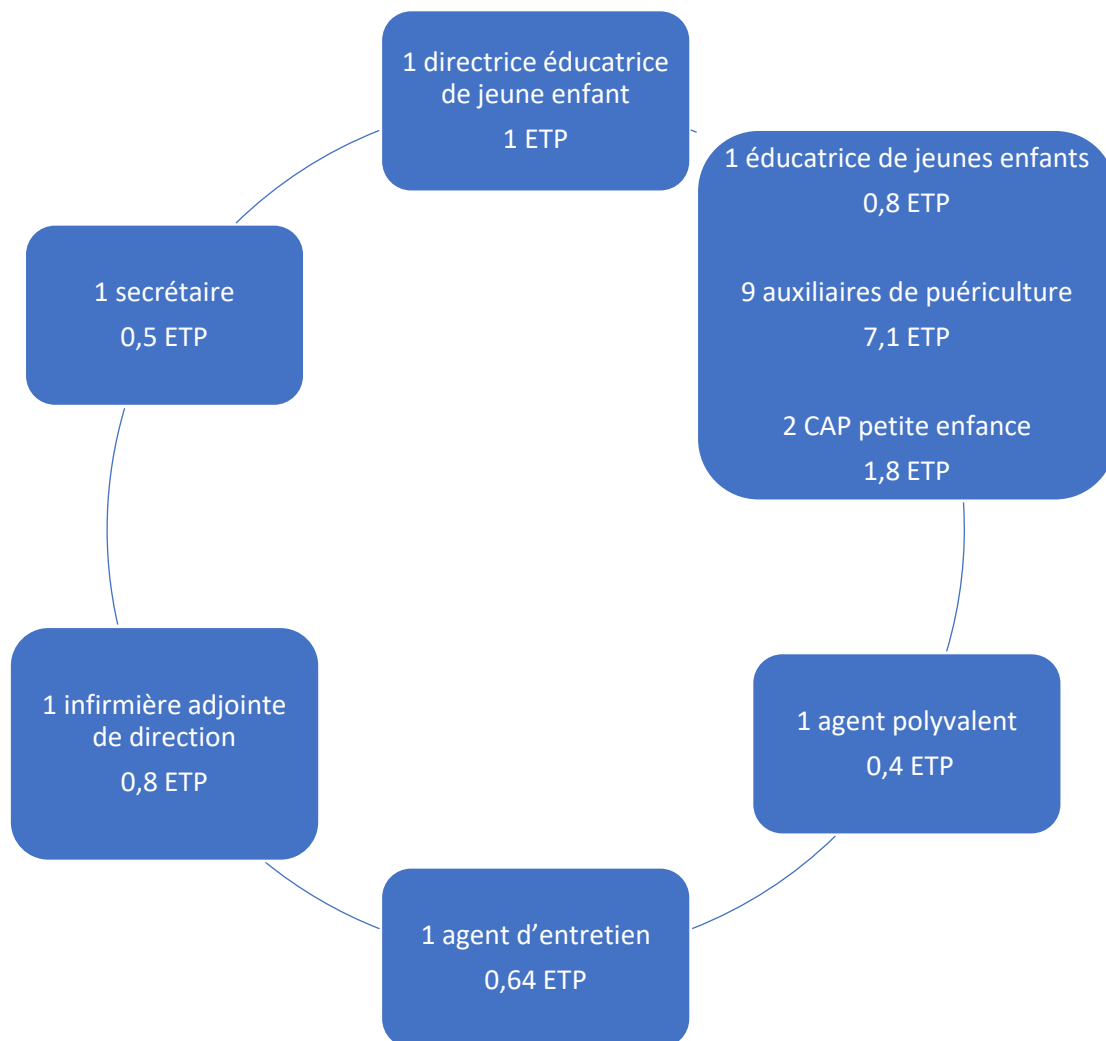


La directrice en charge du Relais Petite Enfance est partie en congé maternité en septembre 2023. Deux de ses collègues, l'une Educatrice de Jeunes Enfants et la seconde Auxiliaire de Puériculture assurent son remplacement sur le principe d'une co-direction.

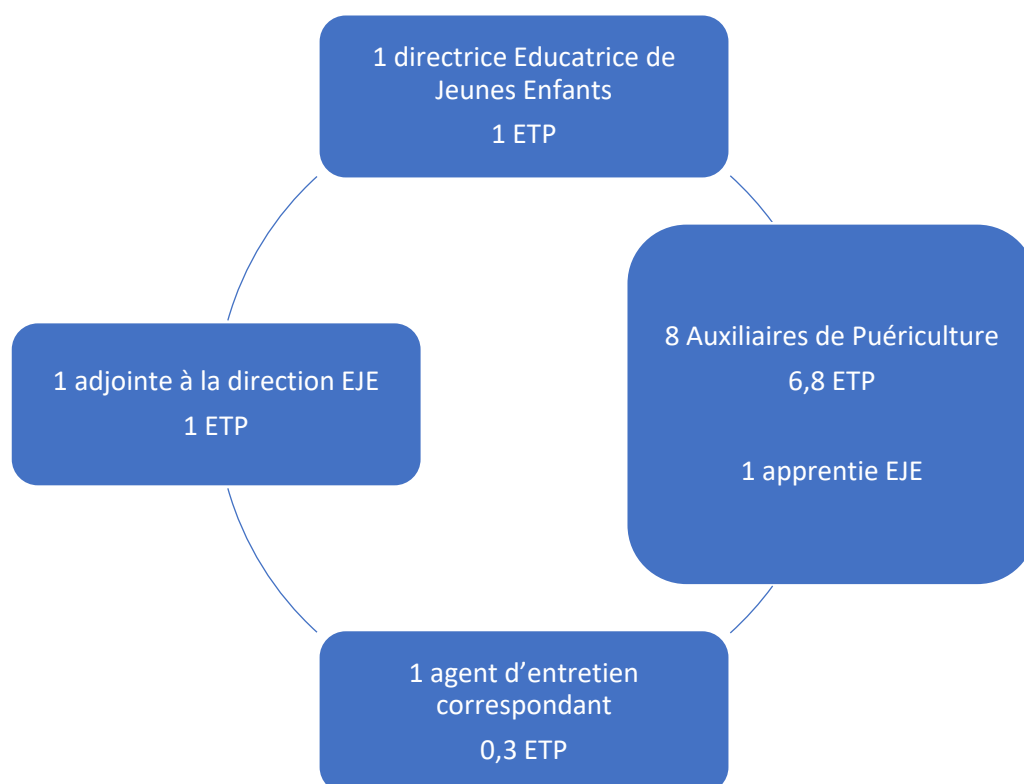
Le PIC



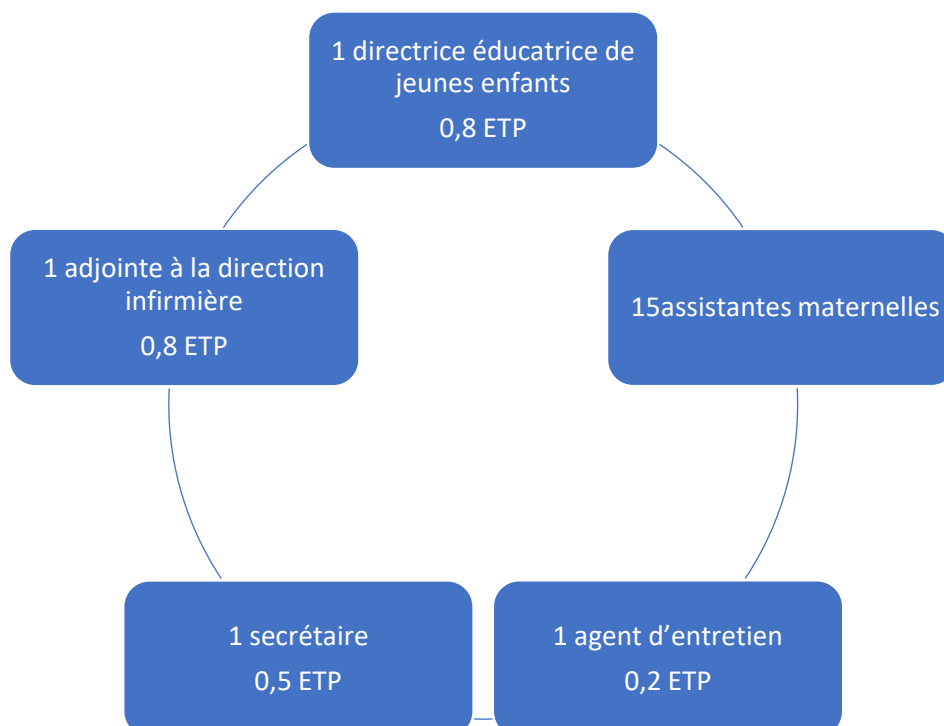
Multi-Accueil Pirouette



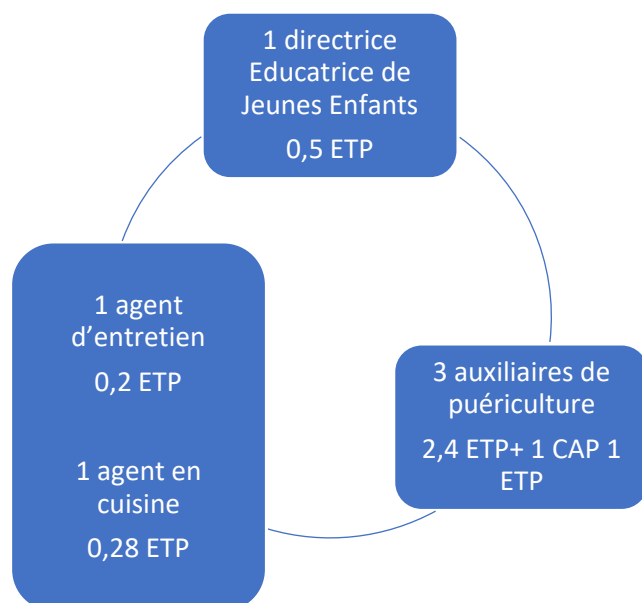
Crèche Collective Les P'tits Loups



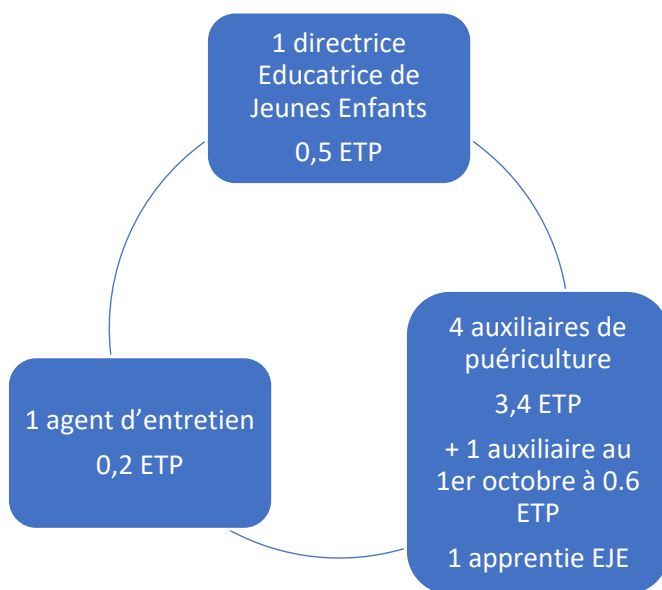
Crèche Familiale Capucine



Micro-crèche Au Clair de la Lune



Micro-crèche Arc en Ciel



Les auxiliaires de puériculture volantes / service de remplacement



II. L'activité du service d'accueil Petite Enfance

a. Une année riche en projets :

Soutenir la parentalité, c'est avoir comme préoccupation majeure le bien-être et l'intérêt de chaque enfant et en accordant une attention particulière aux premiers éducateurs que sont les parents.

Pour les professionnels du SAPE, il s'agit d'accompagner les parents ou la personne qui exerce une fonction parentale auprès de l'enfant.

Cette année 2023 des initiatives de soutien à la parentalité se sont multipliées :

- **Mise en place d'un groupe de travail « transmission aux parents »**. Ce dernier, composé de professionnelles de la petite enfance et de parents (un parent représentant de chaque crèche) a réfléchi autour de cette thématique. La communication avec les parents est une composante importante de l'accueil du jeune enfant. Elle s'établit au quotidien à travers les « transmissions », ces échanges du matin et du soir qui permettent aux adultes de prendre le relais avec l'enfant. Bien que parfois brèves, leur teneur et leur qualité peuvent exercer une réelle influence sur l'accompagnement de l'enfant. Les parents ont été impliqués dans la réflexion via un questionnaire de satisfaction. Les retours ont permis d'ajuster les pratiques aux besoins réels des familles et d'améliorer les postures professionnelles.
- Les équipes ont également travaillé sur la place des parents dans les structures d'accueil de jeunes enfants invitant ces derniers à de nombreuses reprises à participer à la vie quotidienne des crèches dans un souci de coéducation.
- **Mise en place de 5 rencontres « cafés des parents »** animés pour la plupart par des professionnelles petite enfance du SAPE avec les thématiques variées : le sommeil / la propreté / être parents, si nous en parlions. Entre 3 et 10 parents ont participé à ces temps conviviaux où les parents peuvent partager autour d'un café, leurs expériences, leurs préoccupations, questionnements... C'est aussi un lieu où on peut échanger des idées, s'apporter mutuellement, être écouté, rassuré.

Dans un contexte où la recherche d'un mode d'accueil pour le jeune enfant reste difficile sur le territoire pontissalien, notamment pour les familles les plus vulnérables, le rôle du SAPE est primordial. La labellisation de l'ensemble des crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) s'est concrétisée en 2023 par de nombreux accueils (49) permettant à 50% des ménages ayant bénéficié de ce dispositif de retrouver un travail.

De même, la réforme des services aux familles a instauré une nouvelle fonction, en janvier 2023, à la place du médecin de crèche : celle de Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI). Une évolution notable, dans le sens de la qualité d'accueil, dont l'objectif est une meilleure prise en compte de la santé des enfants accueillis et en particulier de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique. A ce titre, les deux agents RSAI de la collectivité ont mis à jour les protocoles médicaux pour l'ensemble des EAJE.

La rentrée n'est pas seulement un moment important pour les enfants et les parents mais également pour le personnel des crèches. En 2023, le CCAS a initié la formule de journée de pré-rentrée sans la

présence des enfants. Cette journée primordiale pour l'ensemble des équipes pour se retrouver et se coordonner pour accueillir au mieux les enfants a été fort appréciée et sera renouvelée en 2024.

En 2023 le SAPE a conforté son rôle d'interlocuteur « expert » des politiques publiques locales en continuant à exercer ses rôles d'observateur et de pilote sur les projets à l'échelle communale et intercommunale et plus particulièrement sur le déménagement de la crèche des P'tits Loups. De même, les coordinatrices petite enfance et leurs équipes ont participé activement à définir les enjeux de la petite enfance au travers de la Convention Territoriale Globale (CTG) et du Contrat de Ville.

2023 est une année pendant laquelle le SAPE a poursuivi le travail de réflexion de la mise en conformité de l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage. Le SAPE a particulièrement œuvré à la réflexion de mise en place des dispositions nécessaires pour donner suite à ce décret dans la mesure où ces dernières devant être appliquées au plus tard en septembre 2026.

Perspectives 2024

L'entrée en vigueur des dispositions du décret du 30 août 2021 pour les EAJE existants s'impose à compter du 1er septembre 2022 (ou jusqu'au 31 août 2026 dans le cadre d'un marché). Ce délai transitoire permet aux équipes de revisiter le projet d'établissement et règlement de fonctionnement ensemble. En 2024, le SAPE mettra à jour les projets d'établissements des EAJE gérés par le CCAS.

Un travail de sensibilisation aux familles et aux équipes sur l'utilisation des écrans sera réalisé. Il importe de concrétiser une démarche préventive sur les méfaits des écrans au sein des établissements d'accueil du jeune enfant. L'objectif étant de former les professionnels de la petite enfance, qui sont en première ligne, pour qu'ils informent et sensibilisent à leur tour les familles qu'ils accueillent quotidiennement

Dans les établissements de la petite enfance, l'hygiène est une priorité. Mais les produits utilisés peuvent avoir des effets sur l'environnement, sur la santé des enfants et des adultes qui fréquentent les locaux où y travaillent. Notamment ceux en charge du nettoyage. En 2024, une réflexion sera envisagée avec les Référents Santé et Accueil Inclusif sur l'utilisation actuelle et future des produits d'entretien.

b. Les projets transversaux (Semaine Tous Famille, Collectif Petite Enfance)

Les missions du Relais Petite Enfance font de lui un acteur fédérateur du partenariat petite enfance du territoire. Étant donné son champ d'intervention étendu, le RPE est positionné comme un acteur incontournable de la politique petite enfance des différents secteurs et s'attache à collaborer avec les différents partenaires de son territoire d'intervention à savoir le Haut-Doubs forestier.

Le RPE a de nouveau coordonné en juin 2023 la Semaine Tous Famille sur tout le territoire du Haut-Doubs : programme et flyer en annexe 1.

En travaillant de pair avec le Collectif Petite Enfance, réseau local d'acteurs sur le Haut Doubs forestier, et la CAF, un programme d'actions diverses et gratuite en faveur du soutien à la parentalité a été proposé aux familles : ateliers parents/enfants, conférences, soirées jeux, etc.

En 2023, plus de 50 actions ont été proposées sur la semaine. 301 parents et 317 enfants y ont participé (*pour rappel, en 2022, plus de 30 actions ont été proposées sur la semaine. 212 parents et 174 enfants y avaient participé*). Cette action sera renouvelée en 2024.

A travers ces actions, le RPE souhaite s'intégrer dans une démarche de soutien à la parentalité. C'est en créant des lieux, des espaces et des temps où les familles peuvent venir avec et pour leurs enfants, qu'un réseau pourra ainsi être créé. Cette dynamique et ces actions peuvent favoriser le lien entre les familles d'un territoire à travers des temps ludiques ou des temps d'échanges comme les « cafés parents ». Créer un lien, c'est aussi viser à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants. Afin d'atteindre ces objectifs, ces projets seront poursuivis en 2024.

c. Les auxiliaires de puériculture volantes

Au nombre de 2 agents placés sous la direction de la Coordinatrice Petite Enfance, ce poste se décline en trois missions principales :

- **en priorité, assurer les remplacements de courte durée** dans toutes les crèches afin de respecter le taux d'encadrement réglementaire obligatoire pour permettre l'ouverture de ces dernières.

En 2023, sur les 320 jours travaillés par les 2 agents, 91 jours n'ont pas fait l'objet de remplacements de courte durée. Les agents sont alors mobilisés en roulement sur les crèches pour permettre des sorties et activités diverses.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nbre de jours travaillés	27	23	34	27	25	33	14	20	31	28	34	24
Dont nbre de jours où les volantes n'effectuent pas de remplacements	10	7	2	14	4	12	2	11	16	4	9	0

Elles sont également parfois mobilisées lors d'arrêts plus longs, soit en attente du recrutement d'une remplaçante, soit parce que l'arrêt est court au départ et se prolonge d'une semaine sur l'autre ou de 15 jours en 15 jours.

Leur réactivité, disponibilité, adaptabilité permettent de pallier de nombreux remplacements. Il leur arrive régulièrement sur une même semaine d'effectuer des remplacements dans 2 voire 3 crèches différentes.

- être un relais et un soutien dans l'accueil des enfants :

Lorsqu'il n'y a pas de remplacement prévu, la présence des volantes permet aux équipes de pouvoir prévoir différentes sorties, qui ne sont pas forcément possible de faire habituellement.

Elles peuvent aussi prendre le relais, pour soulager les équipes, auprès d'un enfant, lorsque celles-ci rencontrent des difficultés auprès de lui au quotidien. Leur présence peut apporter un regard nouveau ou apporter un avis différent sur l'évolution ou le comportement particulier de certains enfants.

Elles sont soucieuses d'apporter de nouveaux outils (activités, jeux, mascottes), lors de leur passage au sein des structures, ce qui crée un lien ou des repères lors de leurs interventions.

Il leur arrive également de soutenir les équipes sur certaines missions administratives.

- questionner les pratiques des équipes en apportant un regard extérieur et **faire du lien entre les services petite enfance du CCAS**. En ce sens, elles participent donc régulièrement aux réunions des différentes équipes, à l'analyse de la pratique où elles apportent un éclairage extérieur et bénéficient également chaque mois d'un temps d'échange avec la coordinatrice petite enfance afin de questionner et harmoniser les différentes pratiques. Elles apportent une prise de recul et une expertise riche pour le SAPE qui démontre combien il est important sur ce poste spécifique d'avoir des agents diplômés et ayant de l'expérience. Leur présence ponctuelle au sein des crèches favorise également le repérage ou la validation de problématiques ou besoins spécifiques pour le fonctionnement global d'une équipe ou d'une structure.

Les deux agents qui exercent ces missions de volantes présentent des profils complémentaires, apportant une réelle plus-value au SAPE. La première est davantage positionnée sur les projets transversaux du SAPE (groupe de travail sur les transmissions, café des parents...) et sur les missions administratives et de gestion des EAJE. La seconde apporte son expérience et expertise en utilisant des supports d'animations bien identifiés par les enfants. Les mallettes pédagogiques, Cacahuète et Cachou n'ont plus de secrets pour les enfants et permettent d'accueillir et de « reconnaître » l'AP volante. Toutes deux sont au quotidien au contact des enfants et des familles.

III. Bilan de chaque structure

Le CCAS de Pontarlier est soucieux de fournir des solutions adaptées et variées aux besoins professionnels des parents.

Le Point Inscription Crèches (PIC), permet aux familles de faire une seule pré-inscription pour les structures collectives municipales et intercommunales en accueil collectif régulier : **le multi-accueil** « Pirouette », **la crèche familiale** « Capucine », **la crèche collective** « P'tits Loups » **et les micro-crèches** « Arc –en –Ciel » et « Au Clair de la Lune ».

a. Le Point Inscription Crèches

Le PIC a pour rôle de centraliser les pré-inscriptions des familles en EAJE dont le CCAS est gestionnaire (EAJE municipaux et intercommunaux). Cela permet une information générale aux familles et un parcours simplifié dans leurs démarches d'inscriptions en crèche. Pour rappel, ce service répond prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la CCGP.

L'objectif du PIC est également de permettre une attribution des places en EAJE à travers une commission d'attribution liée à des critères de points. Cela permet d'avoir une meilleure visibilité sur l'offre proposée et la demande des familles ainsi qu'une transparence auprès des usagers.

En 2023, il a été décidé de ne conserver qu'une seule commission d'attribution des places sur les 2 commissions proposées chaque année. En effet, la principale commission d'attribution des places a lieu en mars pour les places se libérant en septembre dans les crèches. L'essentiel des places se libèrent à cette période puisque les « grands » quittent la crèche pour l'école (peu de rentrée d'enfants à l'école en janvier sur le secteur). Une seconde commission d'attribution des places était jusqu'à maintenant programmée en septembre pour les arrivées de janvier mais elle concernait moins de 5 places pour l'ensemble des EAJE chaque année. Les places libres ont donc été attribuées en reprenant la liste d'attente, comme cela se fait en cours d'année.

Au cours de l'année 2023, le PIC a enregistré 206 nouvelles demandes, 160 concernaient des familles habitant Pontarlier, 40 concernaient des familles habitant les autres communes de la CCGP et 6 des familles domiciliées hors CCGP. Sur ces 206 demandes, 22 ont obtenu une place, 125 sont en liste d'attente et 59 ont été mises en abandon (soit parce qu'ils ont informés les services avoir trouvé un autre mode d'accueil, soit parce qu'ils n'ont pas renvoyé le coupon réponse de maintien de la demande à la suite du refus en commission). On peut donc constater que seulement 10% des familles obtiennent une place dans l'année de leur demande (ce sont essentiellement des familles bénéficiant de critères de points AVIPS (Crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale), famille monoparentale, fratrie déjà présente dans la même crèche ou des familles qui ne sollicitent que 1 ou 2 jours d'accueil).

Fin décembre 2023, le PIC compte 113 demandes sur liste d'attente.

Pour la commission principale du 14 mars 2023 pour les arrivées de septembre, 131 demandes ont été examinées (*pour rappel, 100 en 2021 et 145 en 2022*) :

- Pour l'ensemble des EAJE : 131 demandes pour 63 places disponibles, soit 48 % de réponses favorables ;
- Pour les crèches communales de la ville de Pontarlier : 106 demandes pour 53 places disponibles, soit 50 % de réponses favorables ;
- Pour les micro-crèches intercommunales : 96 demandes pour 10 places disponibles, soit 10% de réponses favorables.

Ci-dessous un tableau récapitulatif du nombre d'enfants accueillis en 2023 :

	Multi accueil Pirouette	Crèche Les P'tits Loups	Crèche familiale Capucine	Micro-crèche Au Clair de la Lune	Micro-crèche Arc en Ciel
	PONTARLIER	PONTARLIER	PONTARLIER	DOUBS	GRANGES -NARBOZ
Nombre d'enfants accueillis (tous types d'accueils confondus)	157	50	81	35	34
<i>Pour rappel en 2022</i>	178	42	78	35	35

b. Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance du CCAS de Pontarlier est un service **itinérant**. Son territoire d'intervention est composé de la Communauté de Communes Altitude 800 (CCA 800), la Communauté de Communes du Plateau de Frasné et du Val du Dugeon (CCFD), la Communauté de Communes de Montbenoît (CC Montbenoît), la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD) et de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP), **soit 80 communes au total**. Un rapport d'activité annuel détaillé est rédigé pour chaque communauté de communes.

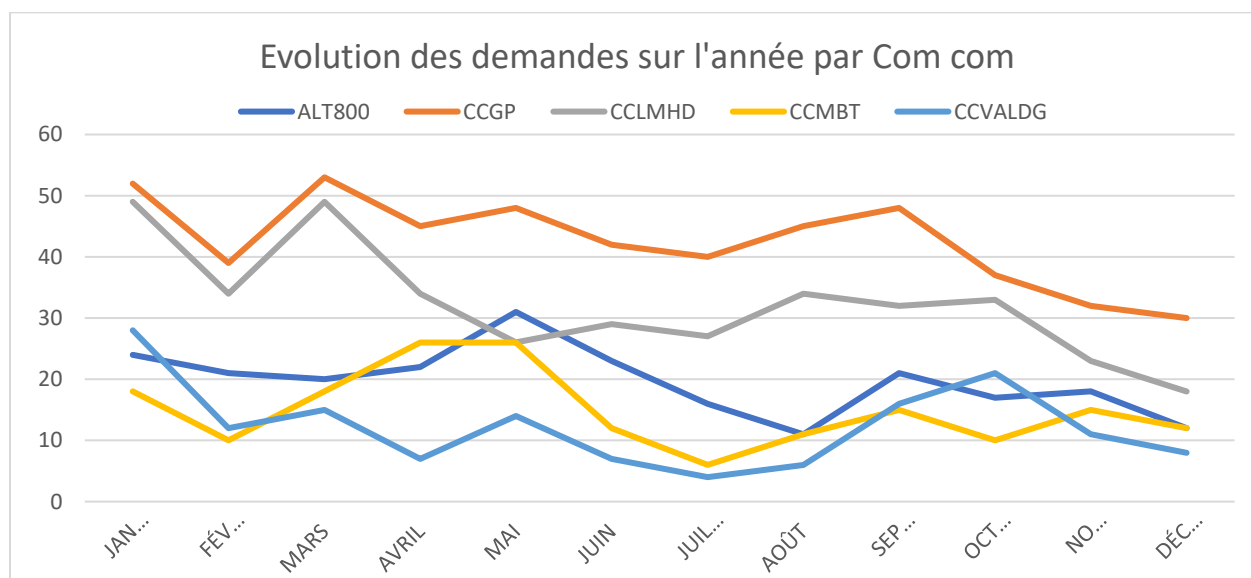
Le RPE poursuit son projet de fonctionnement pour la période 2022-2025. Ce dernier s'appuie sur le nouveau référentiel CAF des relais sorti en 2022.

Le RPE s'appuie sur la nouvelle convention collective de 2022. C'est un ensemble de règles et d'accords négociés et signés entre les organisations syndicales représentatives de l'employeur et ceux du salarié. Elle traite notamment des conditions d'emploi, de la formation professionnelle, des conditions de travail et des garanties sociales des salariés. La convention collective des assistantes maternelles s'adapte donc à cette profession et liste les obligations devant être respectées par l'assistante maternelle agréée ou la garde d'enfants à domicile et son employeur.

Les missions de RPE s'inclinent sur 4 axes :

Être un lieu d'information pour les familles sur les modes d'accueil existants

Le relais informe les familles sur les modes d'accueils existants (collectifs et individuels) et peut les accompagner dans la réflexion autour de leurs besoins. Le site du RPE permet aux familles d'effectuer une demande de liste d'AM agréés et en activité directement sur le site internet de la ville. En 2023, 1 106 demandes ont été enregistrées. *(Pour rappel, en 2022, 1 471 demandes)*



Être un lieu ressource pour accompagner la relation assistant(e) maternel(le) agréé(e) / salarié(e) et parent / employeur

L'embauche d'une AM à qui on va confier son enfant nécessite de mettre en place un contrat de travail qui répond à des lois et à une convention collective spécifique. Le Relais a donc pour rôle d'accompagner le parent dans sa position d'employeur ainsi que les AM salariées afin de les informer de leurs droits et de leurs obligations (mise en place d'un projet d'accueil, explication du contrat de travail, droit et devoirs de chacun, accompagnement à la médiation en cas de litige,).

En 2023, le Relais a été sollicité par les familles et les AM, notamment sur des questions liées à la nouvelle convention collective applicable dès janvier. Le RPE a enregistré 3 561 contacts : appels téléphoniques, rendez-vous au CCAS, rendez-vous lors des permanences sur les communes de Levier, Goux les Usiers, Frasne, Gilley, Mouthe, Malbuisson et Les Hôpitaux neufs. *(Pour rappel, en 2022, 4 128 contacts)*

Ce rôle d'accompagnement vise à informer chacun sur ses obligations et ses droits. Cette mission a pour objectif de soutenir la qualité de la relation parents / AM et de favoriser ainsi la continuité éducative de l'enfant.

Être un lieu de professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfant à domicile à travers des temps d'animations

Le Relais est un lieu d'échanges et de rencontres ouvert aux professionnels de la petite enfance et aux enfants. Il permet de rompre l'isolement des professionnels à domicile et de proposer des espaces de rencontres pour créer du lien avec et entre les AM. Cet accompagnement représente un enjeu essentiel de la qualité de l'accueil du jeune enfant.

Grace à notre véhicule utilitaire, les animatrices du RPE ont pu proposer de nombreux temps de professionnalisation aux assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire : jardins d'éveil collectifs, des ateliers gym, des sorties pédagogiques ainsi que des groupes de réflexion qui s'adressent aux professionnels qui souhaitent échanger sur leurs pratiques. Chaque animation a des objectifs éducatifs et pédagogiques en direction des enfants et des AM dans un climat de partage professionnel.

En 2023, 151 ont participé à un temps d'animation collective soit 31 % des professionnel(le)s en activité sur le territoire ainsi que 35 en groupes de parole. *(Pour rappel, en 2022, 114 ont participé à un temps d'animation collective soit 22 % des professionnel(le)s en activité sur le territoire ainsi que 29 en groupes de parole)*

Être un observatoire des besoins et des conditions locales d'accueil du jeune enfant

C'est parce que le Relais se situe au carrefour de l'offre et de l'expression des besoins d'accueil des familles qu'il est en mesure de participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant. En recueillant les demandes des familles du territoire, le Relais est en mesure d'évaluer les besoins des parents et de déterminer les tendances relatives à la demande.

L'accueil individuel chez une AM reste le premier mode d'accueil dans le Haut-Doubs Forestier. Au 31 décembre 2023, le territoire du Haut Doubs comptait 701 assistantes maternelles agréées dont 468 en activité.

Le RPE observe ainsi une perte de 47 AM actives cette année, ce qui correspond en moyenne à la perte de 140 places d'accueil potentielles sur l'ensemble du territoire. *(Pour rappel, en 2022, 789 AM dont 515 en activité)*

Cette baisse est constante depuis 2017 ce qui représente 183 AM en moins en activité entre 2017 et 2023 soit 550 places d'accueil en moins.

La CCLMHD et la CCGP sont les deux territoires à avoir perdu le plus d'AM en activité cette année.

Au niveau national, la CAF fait d'ailleurs remonter un vieillissement de la population des AM qui présage de très nombreux départs à la retraite mettant en péril le mode d'accueil individuel (d'ici 2030, 160 000 AM pourrait être à la retraite en France).

L'ouverture de nouvelles micro-crèches sur le territoire a permis d'augmenter le nombre de places en accueil collectif, mais en parallèle, l'offre d'accueil individuel diminue considérablement. Ce qui semble équilibrer le nombre de places d'accueil pour les familles.

En partenariat avec la CAF, le RPE continue d'être sollicité par les porteurs de projets concernant le développement d'EAJE sur le territoire.

Au regard de ses missions, le Relais s'affiche clairement comme le premier interlocuteur des familles. Lors des rendez-vous avec les parents, la situation de la famille, le bien-être de l'enfant et des questions éducatives sont évoquées. Dans un premier temps, l'animateur les conseille pour retenir les modalités d'accueil les mieux adaptées à leur situation et aux besoins de l'enfant. Cet échange leur permet de réfléchir à leur future organisation avec leur enfant. Dans un principe de continuité, le service est présent pour accompagner le parent lorsque l'enfant est confié, chez une AM notamment. Il est donc dès le début et par la suite, un lieu de première information et un lieu ressource pour la famille.

Étant en première ligne, le Relais doit avoir une bonne connaissance du partenariat présent sur le territoire afin d'orienter, le cas échéant, vers d'autres services adaptés. Il en est de même pour l'accompagnement des professionnelles de l'accueil individuel où le RPE joue un rôle d'accompagnant voire parfois, de tiers médiateur.

Quelques chiffres pour l'année 2023

Le Relais a enregistré 3 561 contacts, soit une moyenne de 15 contacts par jour (appels téléphoniques et rendez- vous). *(Pour rappel en 2022, 4 128 contacts, soit une moyenne de 18 contacts/jour).*

Les axes forts de 2023 :

- La poursuite du projet de fonctionnement 2022/2025 auprès de la CAF
- Une augmentation significative de la fréquentation des temps d'accueil des AM et des enfants
- La Semaine Tous Famille qui a connu un succès honorable avec une augmentation de la participation
- Une bonne dynamique sur les Groupes de paroles d'assistantes maternelles en soirée

En 2023, 1 106 demandes en ligne concernant une liste d'assistantes maternelles ont été faites, ce qui reflète une demande de mode d'accueil très importante sur le territoire. En parallèle, on comptabilise 701 AM agréées et 468 en activité au 31/12/2023 sur tout le territoire. *(Pour rappel en 2022, 1 471 demandes, 789 AM agréées et 515 en activité).* Le nombre de professionnelles en activité continue de chuter : une offre d'accueil individuelle et collective présente mais malgré tout insuffisante pour répondre à tous les besoins des familles.

Le RPE continue à jouer un rôle de lien important dans la relation Parents employeur/AM et les soutient dans leurs démarches. De la recherche d'AM à la rupture de contrat en passant par l'élaboration et le suivi du contrat pour le bien-être des enfants accueillis, le RPE reste un interlocuteur privilégié.

Le Relais contribue à l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel. Sur 468 assistantes maternelles en activité, 151 ont participé à un temps d'animation collective soit 31 %. De plus, 35 AM ont participé à des groupes de paroles en soirée. *(Pour rappel en 2022, sur 515 assistantes maternelles en activité, 114 ont participé à un temps d'animation collective soit 22 %. 29 AM ont participé à des groupes de paroles en soirée.)*

Perspectives 2024

Le RPE décline plusieurs pistes de travail :

- * accompagner les AM à travers des actions de professionnalisation et faciliter le départ de ces professionnels en formation continue.
- * développer des partenariats avec les AM, la PMI ou d'autres organismes pour promouvoir et mettre en avant le métier d'AM : outils de communications et mise en valeur du métier lors des journées de la Petite Enfance et sur des actions ciblées
- * mobiliser, animer et fédérer le Collectif Petite Enfance à travers des rencontres et des événements comme la semaine « Tous famille » et les « Journées Petite enfance » en lien avec la mission d'accompagnement à la parentalité.

c. Multi-Accueil Pirouette

En 2023, de nombreuses familles ont pu bénéficier d'accueil pour leurs enfants à Pirouette puisque que ce sont environ 157 enfants qui ont fréquenté le multi-accueil. Les propositions sont multiples et adaptées aux besoins différents des familles : accueil régulier, accueil occasionnel, accueil d'urgence ou encore accueil pour les enfants scolarisés sur les mercredis et vacances scolaires. Il a également été possible de poursuivre l'accueil exceptionnellement au-delà de 6 ans pour un enfant à besoin spécifique.

Une mixité du public accueilli est souhaitée et respectée, que ce soit en termes d'inclusion handicap ou de l'accueil à vocation d'insertion professionnelle. Cela demande un investissement important de l'équipe en termes d'accompagnement à la parentalité.

L'équipe a, en ce sens, particulièrement axé son travail en 2023 sur la **parentalité** avec de nombreux ateliers proposés aux parents, une implication au quotidien et lors de semaines à thèmes comme la semaine du goût, la semaine blanche chez les petits avec un lâcher de ballon pour clore l'événement, une participation à la Semaine Tous Famille avec une animation Snoezelen. Des temps festifs ont été proposés à Noël et en juin, avec des spectacles mis en place par l'équipe. Des suites aux questionnaires proposées aux parents sur les transmissions proposées au quotidien, certaines pratiques ont été interrogées et ont évoluées pour s'ouvrir davantage à leurs besoins, malgré un niveau de satisfaction très positif lors du questionnaire.

Cette volonté d'améliorer la pratique s'est formalisée par des temps de formation individuels via le CNFPT mais aussi collectifs, sur les thématiques suivantes : la cohésion d'équipe, un perfectionnement sur la communication gestuelle et l'évacuation incendie. Afin de se former encore plus aux ateliers Snoezelen (ateliers sensoriels à destination des enfants), des membres de l'équipe ont échangé avec l'IME pour s'enrichir de leurs pratiques. La venue d'une intervenante en médiation animale et d'une psychomotricienne ont également été l'occasion d'enrichir nos pratiques éducatives.

L'équipe de direction de Pirouette a été instable cette année, avec le départ en congé maternité de l'adjointe, puis le départ de la directrice en mai, remplacée par une infirmière également partie en novembre. Une adaptation de l'équipe et du Service d'Accueil Petite Enfance a permis de garantir une continuité et de préserver une qualité d'accueil pour les familles.

Des projets d'aménagement ont été menés cette année. Un nouveau plan de change a été installé, dans un souci d'ergonomie pour l'équipe. Un projet a été réalisé avec les élèves du Lycée Toussaint Louverture de Pontarlier sur la construction et l'aménagement d'un meuble à doudous pour Pirouette. Cela a donné lieu à des échanges et un partenariat riche. Enfin, afin de répondre aux nouvelles normes bâtimementaires, des travaux de ventilation ont été effectués lors de la fermeture estivale.

Quelques chiffres pour l'année 2023

157 enfants inscrits. *(Pour rappel en 2022, 168 inscriptions.)*

- **Nombre d'enfants accueillis : 157 soit 60 en crèche, 97 en halte-garderie et 1 en accueil d'urgence.** *(Pour rappel en 2022, 178 enfants accueillis, soit 57 en crèche et 121 en halte-garderie.)*
- **Nombre de familles accueillies dans le dispositif Avips : 13**

Taux d'occupation : 65,24% *(Pour rappel en 2022, 73.36%)*

Le tarif horaire moyen payé par les parents est de 2,20 € (2,13 € en 2022). 30 familles payent moins de 1 euro (dont 10 familles sont au plancher), tandis que 34 familles sont au tarif plafond.

*** 15 stagiaires ont pu être accueillis : 1 stagiaire CAP AEPE, 2 stagiaires auxiliaires de puériculture, 3 stagiaires ASSP, et 3 stagiaires en découverte (stages de 3ème) ? 2 stagiaires bac pro SAPAT, 2 stagiaires en immersion par Pôle Emploi et 1 stagiaire en immersion de Capucine.**

Perspectives 2024

- **Un travail sera mené pour la mise à jour du projet d'établissement, afin de permettre à l'équipe de s'approprier les axes développés.**
- **Des formations communes sont envisagées sur le projet d'établissement mais également lors des Journées Petite Enfance ou sur une thématique comme le secourisme ou le snoezelen.**
- **Un projet autour de la sensibilisation aux écrans sera proposé aux familles.**
- **Un projet potager en partage avec les familles ou voisins.**

d. Crèche Collective Les P'tits Loups

La crèche collective accueille 22 enfants à la journée du lundi au vendredi. La structure dispose également d'une place d'urgence. Cette année, la crèche a mis en place l'accueil occasionnel sur différents jours de la semaine afin de faire bénéficier aux parents des places laissées vacantes pour travailler les premières séparations et permettre à ces enfants de bénéficier de temps d'éveil avec d'autres enfants. La crèche est toujours un mode d'accueil fortement plébiscité par les familles du fait de la garantie de la qualité d'accueil assuré par du personnel qualifié et de la proximité du centre-ville.

L'année 2023 est marquée par la mise en place de plusieurs projets et activités au sein de la crèche :

- Le calendrier des événements s'étale sur toute l'année afin de créer du lien avec les familles et qu'elles puissent se rencontrer et échanger sur des temps du quotidien et sur des temps festifs au sein de la crèche. Celui-ci permet également d'anticiper les projets de l'année avec les enfants et de les étaler sur les différents mois. De plus, plusieurs ateliers parents-enfants en petits groupes en fin de journée sont proposés afin que le parent puisse partager un temps en découvrant une activité avec son enfant et en échangeant avec d'autres familles.
- Cette année, lors de la semaine tous famille, la crèche a ouvert ses portes à toutes les familles pontisaliennes en proposant un atelier « table à savon ».
- Un projet culinaire concernant les goûters se met en place afin de proposer aux enfants des aliments plus sains et « faits maison ». Cela favorise la découverte de nouveaux aliments et textures et ils peuvent également manger leurs propres préparations.
- Des intervenants extérieurs (médiation animale et psychomotricienne) viennent proposer des temps à destination des enfants et des équipes au sein de la crèche.
- Pour terminer, un travail a été mené en équipe et avec nos partenaires afin d'innover dans les sorties de fin d'année proposées aux enfants avec la mise en place d'une sortie à la fête foraine, une sortie au Ball-parc, à la caserne des pompiers et à la bibliothèque.

Dans la continuité, plusieurs formations ont été réalisées par les professionnelles. En premier lieu, l'équipe complète a effectué le dernier niveau de formation sur la communication gestuelle avec les tout-petits. De plus, elle a également été formée sur des pratiques pour l'évacuation incendie en crèche. Ces formations sont très enrichissantes puisqu'elles allient théorie et pratique.

Afin d'améliorer leurs pratiques dans le quotidien, les professionnelles peuvent bénéficier également des formations du CNFPT tout au long de l'année.

Toute l'équipe continue de bénéficier de plusieurs séances d'analyse de la pratique afin d'échanger sur leurs pratiques et leurs difficultés et renforcer la cohésion entre elles.

Les locaux de la crèche existent depuis plus de 30 ans et montrent de nombreuses limites, tant par rapport à la nouvelle réglementation bâtiminaire, que dans l'usage au quotidien, pour le confort des enfants et de l'équipe. De petits travaux de remise à niveau ont vu le jour à la suite d'une visite PMI au niveau du plan de change et de la cuisine.

Un travail a été mené cette année avec la Coordinatrice Petite Enfance, en partenariat avec les services techniques de la Ville de Pontarlier, dans l'optique d'un déménagement de P'tits Loups dans un local plus adapté. Plusieurs projets sont à l'étude (aménagement de l'espace, situation géographique, budget, etc...).

Pour terminer, l'équipe de direction a mis en place un nouveau fonctionnement lors des réunions d'équipe grâce à des petits jeux de cohésion d'équipe afin de permettre la prise de parole pour tout le monde (exprimer ses besoins, oser parler en groupe...)

La journée de pré-rentree a été proposée aux équipes à la reprise l'été afin de pouvoir préparer tous ensembles la nouvelle année, les futurs projets à venir et remettre en place les locaux.

Enfin, la direction et l'adjointe ont mené une réflexion afin de retrouver un fonctionnement en âges mélangés pour les enfants plutôt qu'en secteurs. Un échancier, un nouveau planning et un nouvel aménagement de l'espace ont été créés.

Quelques chiffres pour l'année 2023

Les demandes de pré-inscriptions et les admissions de rentrée :

- Nouvelles familles rentrées en septembre à P'tits Loups en régulier : 13
- Nouvelles familles rentrées en septembre à P'tits Loups en occasionnel : 5

(Pour rappel en 2022, 9 nouvelles familles étaient rentrées en septembre)

Parmi les familles bénéficiaires :

- 50 enfants accueillis, dont 8 fratries *(Pour rappel en 2022, 42 enfants accueillis, dont 2 fratries.)*
- Tarif moyen : 2.14 €/h (mini : 0.22€/h et maxi : 3.71€/h)
- 11 familles sont considérées en dessous du seuil de pauvreté (tarif < 1 €)
- Taux d'occupation annuel réalisé : 66.72 % *(Pour rappel en 2022, 69,60%)*

Perspectives 2024

L'équipe aura l'opportunité de participer à 2 formations en interne en mars et avril sur le thème « Mieux se comprendre et communiquer avec la Communication Non Violente » afin de permettre à chacune d'avoir des clés pour pouvoir communiquer en équipe, oser se dire les choses, et créer une cohésion d'équipe saine.

Au début d'année la crèche commencera à fonctionner en âges mélangés, ce qui permettra à chaque professionnelle de connaître tous les enfants et à tous les enfants de bénéficier de tous les jeux de la crèche, la structure de motricité et tous les espaces. Au fil de l'année l'équipe ajustera l'aménagement de l'espace et l'organisation des temps du quotidien si des difficultés sont rencontrées.

Dans la continuité de faire du lien avec les familles, une application avec échange de photos avec les parents se mettra en place afin que ces derniers partagent les temps que vivent leurs enfants au sein de la crèche en leur absence.

La crèche organisera également un événement festif afin de célébrer les 30 ans de la crèche des P'tits Loups.

Le partenariat avec les écoles de formation se poursuivra dans une démarche de transmissions des pratiques professionnelles. Le SAPE développe également ce partenariat dans le but de créer des synergies et établir des liens avec les futurs diplômés.

e. Crèche Familiale Capucine

La crèche Capucine est un service d'accueil familial où exercent 15 assistantes maternelles sur cette année 2023. Elle propose aux familles un mode d'accueil alliant temps individuels à domicile et temps collectifs au sein des locaux de la crèche. Sa spécificité réside dans l'offre proposée aux familles avec une large amplitude horaire : 6h-19h. Les assistantes maternelles peuvent accueillir jusqu'à 12h en continu. Elles font preuve de disponibilité et d'adaptabilité face aux demandes des familles. Les changements de plannings imprévus et les accueils en urgence (arrêt maladie d'une collègue ou accueil d'une famille adressée par un partenaire) les amènent à revoir leur organisation professionnelle et personnelle du jour au lendemain.

Gestion du personnel

L'année 2023 fut d'ailleurs, comme 2022, particulièrement intense sur le plan « gestion du personnel », avec notamment :

- De nombreux arrêts maladies (sur l'année complète, 6 semaines seulement se sont déroulées sans arrêt maladie)
- 1 licenciement
- 1 démission
- 1 embauche en CDD puis en CDI

La directrice a entamé une longue formation sur « la contractualisation des assistantes maternelles » dans le but de mettre en conformité les contrats d'embauche. Elles devront toutes signer ce nouveau modèle en 2024.

La crèche a accueilli deux stagiaires Éducatrice de Jeunes Enfants sur deux périodes différentes, ce qui n'avait pas été le cas depuis plusieurs années. Ces périodes demandent de la disponibilité à l'équipe de direction et permet de prendre du recul sur le travail quotidien. C'est également un nouveau souffle grâce aux projets que ces stagiaires parviennent à mettre en place (comme un temps lecture d'histoire Kamishibai au Parc Jeannine Dessay qui a réuni enfants, familles et professionnelles de la crèche familiale et des P'tits Loups.)

Deux temps de médiation animale ont été proposés dans les locaux de la crèche.

Poursuites des projets à long terme :

L'accompagnement, la formation et la professionnalisation des assistantes maternelles au quotidien reste l'objectif de fond. Il permet d'assurer un accueil de qualité à l'ensemble des familles.

Des actions mises en place les années précédentes se pérennisent : les temps d'analyse de la pratique pour les assistantes maternelles et l'équipe de direction. En jardin d'éveil : l'intervention de la psychomotricienne, les tables rondes pour échanger en groupe (avec par exemple l'intervention de Préval pour la valorisation des déchets), le travail d'autonomisation des assistantes maternelles sur les ateliers, les comptines, les anniversaires à la crèche...

Cette année deux assistantes maternelles se sont perfectionnées en langage des signes, une a suivi une formation avec le PRH (Pole Ressources Handicap) à Besançon, trois ont participé à la conférence sur le thème des écrans organisée par le PRE (programme de réussite éducative).

Deux assistantes maternelles ont également pu réaliser un stage d'immersion en structure collective : l'une à Pirouette et l'autre à P'tits Loups.

Le travail autour de la parentalité, le lien avec les familles continue :

L'équipe de direction chapeaute le groupe de travail « café des parents » du SAPE. Cinq temps ont été mis en place en 2023, 2024 devrait en proposer encore plus.

L'adjointe de direction a participé, par le biais du CNFPT, à une formation de trois jours sur une approche permettant de travailler son positionnement dans l'accompagnement à la parentalité.

Cette année, les inscriptions des enfants se sont déroulées pendant les jardins d'éveil : les parents se projettent plus rapidement sur le fonctionnement de la crèche, et le lien direction/assistante maternelle/familles est ancré.

L'équipe de direction maintient ses relations partenariales le LEP Toussaint Louverture de Pontarlier (participation à un jury), la MFR de Pontarlier (accueil dans nos locaux pour visite et échanges sur la profession d'assistante maternelle) et le PRE (prêt des locaux).

Quelques chiffres pour l'année 2023

- Modification de l'agrément, passage de 60 places à 59
- Sur 81 enfants inscrits, 18 familles ont bénéficié d'un accueil sur des horaires atypiques (avant 7h30 et après 18h30) *(Pour rappel en 2022 : 10 assistantes maternelles avaient accueilli des enfants sur des horaires atypiques)*
- 9 assistantes maternelles sur 15 ont accueilli sur ce type d'horaires. *(Pour rappel en 2022, c'était 10 assistantes maternelles)*
- 18 familles ont des besoins d'accueil identifiés sur plannings flottants (à la semaine et/ou au mois, avec changements d'horaires et de jours). *(Pour rappel en 2022, c'était 25 enfants sur les plannings flottants)*
- 7 familles sont dans une démarche de retour à l'emploi/reprise de formation. *(Pour rappel en 2022, 21 familles dans cette démarche)*
- 11 familles identifiées monoparentales. *(Pour rappel en 2022, c'était 8 familles identifiées monoparentales)*
- 20 familles paient moins de 1 €/ heure.

Perspectives 2024

- Mise en place des nouveaux contrats de travail pour les assistantes maternelles.
- Poursuite de la formation continue des assistantes maternelles : immersions dans les crèches, participation à des formations du CNFPT et d'autres partenaires...
- Formation Gestes et Postures, (annulée en 2023)
- Formation collective avec le PRH (Pôle Ressource Handicap) dans un souci d'inclusion.
- Embauche de deux nouvelles assistantes maternelles afin de compléter l'équipe et de poursuivre l'offre d'accueil atypique, au plus proche des besoins des familles.
- Organisation des 50 ans de la crèche familiale, structure la plus ancienne de la ville de Pontarlier
- Mise en conformité des locaux à la suite de la visite de la PMI (travaux intérieurs et extérieurs) et passage de la commission sécurité (rampe extérieure, rideaux occultant dans la pièce de vie)

f. Les Micro-crèches intercommunales

Micro-crèches « Arc en ciel » et « Au Clair de la lune »

Cette année 2023 a été riche en projets tant à Doubs qu'aux Granges-Narboz au grand plaisir des enfants, des parents et des équipes.

Le principal changement s'est effectué à la micro-crèche « Arc en ciel ». En effet, l'agrément est passé de 10 à 12 places par jour en octobre. Pour cela, des travaux ont été effectués pendant la fermeture estivale avec notamment la création d'un troisième dortoir et le réaménagement du coin change. Un nouvel agent a été embauché à 60% dès le 1^{er} octobre.

Cette augmentation de place n'a pu se faire à « Au clair de la lune », les locaux étant trop petits.

Les familles :

L'année a été rythmée par la venue d'intervenants extérieurs (éveil musical, danse, bibliothèque, médiation animale...) mais également par les sorties. Les enfants sont heureux de pouvoir profiter de nouvelles activités. En novembre, des structures de psychomotricité ont été installées sur les deux micro-crèches. Un investissement certain qui a réjoui petits et grands.

Sur chaque micro-crèche, les équipes continuent à prioriser les sorties quasi quotidiennes pour le bien-être des enfants que ce soit en promenade, dans la cour ou dans le potager. Avec une réelle motivation des agents et une bonne logistique, les équipes ont pu leur proposer cette année différentes sorties comme la découverte de la nature et des animaux, des temps d'activité gym avec le service des sports et des sorties exceptionnelles au musée de Pontarlier, à la Ponta-Beach et à la caserne des pompiers. Les professionnelles ont également continué le partenariat avec les écoles et instauré des moments de rencontres au cours de l'année.

Afin de répondre aux objectifs de partage et de co-éducation avec les familles, les équipes ont invité les parents, tout au long de l'année, à des moments conviviaux (goûter, petit déjeuner, galette, chandeleur) mais aussi à des partages d'activités avec les enfants. Cette année les crèches ont mis l'accent sur les passions, les hobbies des parents ou des grands-parents. Ainsi, certains viennent partager des temps avec les enfants que ce soit pour jouer de l'accordéon ou faire des ateliers culinaires ou créatifs. Ces projets permettent d'aller plus loin dans la relation de confiance avec les parents et répondent au plaisir des enfants de partager leur univers avec eux.

Le personnel :

En 2023, l'équipe de Doubs s'est réjoui d'avoir une collègue supplémentaire pour la préparation des repas de 10h30 à 12h30 tous les jours de la semaine. C'est une réelle avancée et un meilleur accompagnement de l'enfant et du groupe. Quant aux Granges-Narboz, la présence d'une apprentie EJE permet de pallier cette difficulté lors de ces temps de présence.

Cette année, malgré une certaine stabilité, les équipes ont tout de même subi quelques mouvements de personnel avec des recrutements temporaires.

En 2023, la direction a continué de prioriser le départ en formation des agents en les laissant partir minimum une fois dans l'année en formation CNFPT. Les professionnelles apprécient ces moments de formations pour faire évoluer leurs pratiques au quotidien. En effet, celles-ci sont essentielles pour un accueil qualitatif des familles et des enfants mais aussi pour la dynamique professionnelle de chaque

agent. De plus, les équipes apprécient l'analyse de la pratique. Ces temps privilégiés avec une psychologue leurs permettent d'extérioriser les problèmes possibles et les échecs ressentis. Elles ressentent aussi le besoin de prendre un temps pour analyser leur pratique professionnelle, se questionner et améliorer l'accueil au quotidien des familles et des enfants. En ce sens, l'intervention de certains professionnels (psychologue, psychomotricienne), en capacité d'observer et repérer des difficultés dans le développement de l'enfant est un réel appui pour répondre aux questionnements de l'équipe et accompagner les familles de la manière la plus adaptée possible.

Pour conclure, l'année 2023 est une année où les équipes ont été force de propositions dans la mise en place de projets éducatifs pour les enfants et leurs parents. Les professionnelles ont mis à profit leurs compétences pour offrir un accueil de qualité aux familles.

Quelques chiffres pour l'année 2023

« Arc en Ciel »

- 34 enfants inscrits au total tout accueil confondu (*Pour rappel en 2022, 35 enfants*)
- Tarif moyen appliqué aux parents : 2,23 euros
- Familles au plafond : 9 (réguliers et occasionnels)
- Familles à moins d'1 euro : 4 (sous le seuil de pauvreté d'après la CAF)
- Provenance des familles : 41% de Granges, 29% de Pontarlier. Toute la CCGP est représentée excepté Les Verrières de Joux, Chaffois et Vuillecin.
- Taux d'occupation de la structure : 81,26% (*Pour rappel en 2022, 81.03%*)

Quelques chiffres pour l'année 2023

« Au clair de la Lune »

- 35 enfants inscrits au total tout accueil confondu (*Pour rappel en 2022, également 35 enfants*)
- Tarif moyen appliqué aux parents : 2,51 euros
- Familles au plafond : 11 (réguliers et occasionnels)
- Familles à moins d'1 euro : 2 (sous le seuil de pauvreté d'après la CAF)
- Provenance des familles : 29% de Doubs, 20% de Pontarlier. Toute la CCGP est représentée excepté Les Verrières de Joux et Ste Colombe
- Taux d'occupation de la structure : 80% (*Pour rappel en 2022, 79,82%*)

Perspectives 2024

Révision du projet pédagogique

Les équipes ont bougé depuis l'ouverture des micro-crèches. De plus, avec les nouvelles réglementations, il est envisagé de revoir les projets d'établissement de chaque crèche afin de repenser nos pratiques professionnelles et prendre en compte les évolutions pédagogiques en direction du jeune enfant. Une formation CNFPT est prévue ainsi que des temps de travail en équipe tout au long de l'année.

Projet intergénérationnel aux Granges- Narboz

L'équipe des Granges souhaiterait organiser des rencontres intergénérationnelles avec le club du troisième âge. Le but est d'enrichir les relations, de favoriser le partage et l'échange entre différentes générations ; tout cela autour d'un moment convivial.

Projet d'échange de jeux entre structure

L'équipe de Doubs souhaite mettre en place un échange de jeux entre toutes les structures. Ceci permettrait que les enfants puissent découvrir d'autres jeux, les tester, pour ensuite investir si ceux-ci leur conviennent.

Projet piscine avec le Relais Petite Enfance et le service des sports de la Ville de Pontarlier

Tout comme le faisons déjà avec les moments gym, les équipes souhaiteraient partager des moments à la piscine avec le Relais Petite Enfance. L'idée serait de faire découvrir la piscine aux enfants et de leur proposer un autre moment éducatif.

4. Pôle Action Sociale (PAS)

I. Préambule

L'année 2023 s'est déroulée dans un contexte difficile pour les plus fragiles ainsi que pour les personnes ayant de faibles revenus, que ce soient des personnes en activité ou retraitées. En effet, l'inflation les a impactés de plein fouet et a engendré d'importantes difficultés pour répondre aux besoins primaires que sont manger-se loger-s'habiller-se soigner...

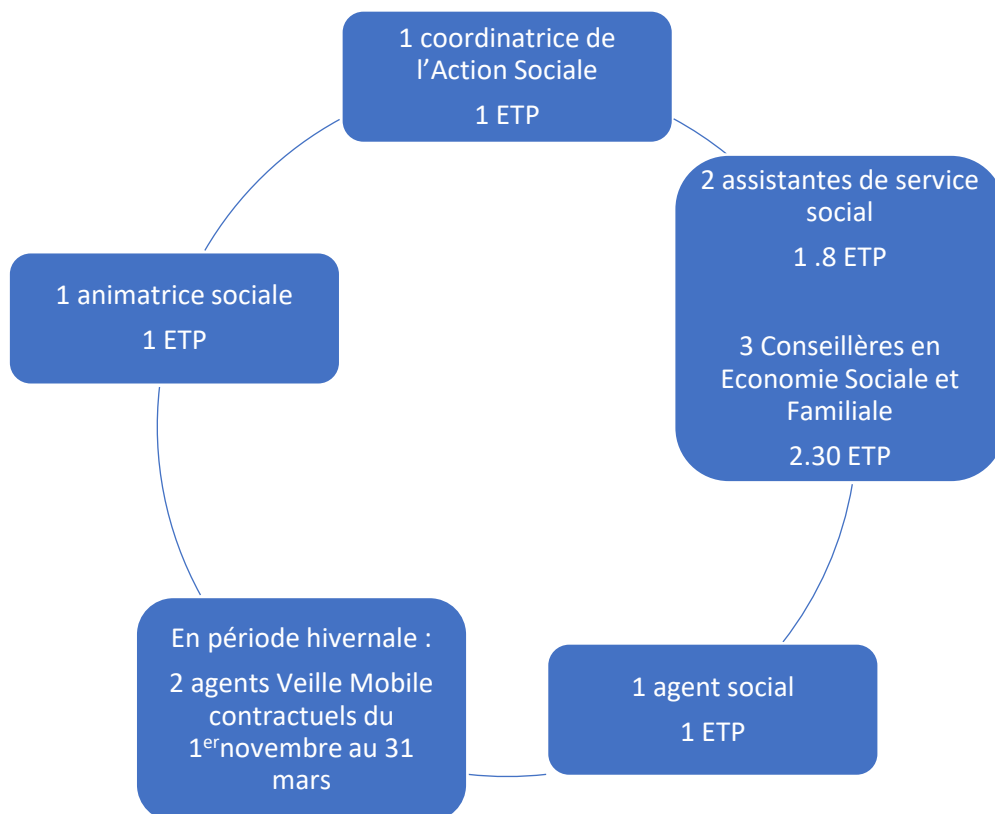
L'ensemble de l'équipe Action Sociale du CCAS n'a pas faibli dans sa mobilisation en apportant des réponses les plus adaptées à chaque situation. Le bilan d'activité retrace en détail les différentes formes et contours qu'a pris l'accompagnement social en direction de notre public cible.

II. Le personnel du Pôle Action Sociale : une année 2023 caractérisée par une stabilisation de l'équipe sociale

L'équipe action sociale est composée de constituée de trois Conseillères en Économie Sociale et Familiale et d'une Assistante Sociale. Elles ont pour mission d'accompagner le public de plus de 50 ans sans enfants à charge, vivant sur la commune de Pontarlier, rencontrant des difficultés d'ordre budgétaire, administratif, d'insertion sociale et professionnelle, bénéficiaires du RSA, des difficultés de maintien à domicile, d'accès aux droits...

Un accompagnement est également proposé aux employés municipaux issus des trois collectivités qui rencontrent des difficultés impactant leur vie au travail. L'activité d'accompagnement social est soutenue tout au long de l'année.

Au 31/12/2023, L'équipe sociale est constituée de :



III. L'activité du service Pôle Action Sociale

Le Pôle Action Sociale est bien identifié par le public qui se tourne de façon assez spontanée vers le CCAS même s'ils ne relèvent pas de notre institution.

Pour autant, l'agent d'accueil et l'équipe sociale savent les réorienter lorsque cela est nécessaire. Par exemple, les familles avec enfants à charge sont invitées à contacter le Centre Médico-Social ou les personnes de l'extérieur de Pontarlier à interpellier directement ce même service.

En effet, le service social du CCAS fait partie de ces lieux d'accueil et d'orientation inconditionnels.

Afin de lutter contre l'exclusion et la pauvreté, le Pôle Action Sociale se mobilise au quotidien auprès de son public afin d'apporter une réponse aux plus fragiles et de promouvoir l'autonomie individuelle.

A. L'accompagnement social polyvalent des Pontissaliens de + de 50 ans

L'activité s'illustre autour des thématiques suivantes :

- **Accompagnement administratif et budgétaire** : favoriser l'accès aux droits et à leur maintien, évaluer la nécessité de solliciter des soutiens financiers internes ou externes au CCAS, en élaborant un budget mensuel : ressources/charges. Conseiller et orienter autour du surendettement avec une orientation vers la Banque de France, le Point Conseil Budget, l'UDAF...
- **Accompagnement lié à l'autonomie sociale** : la capacité à se projeter dans l'avenir variera d'un individu à l'autre. Développer chez l'utilisateur sa capacité « à faire » afin de trouver l'énergie nécessaire pour faire évoluer sa situation. Le travailleur social se tient aux côtés de la personne afin de la guider, l'encourager voir ponctuellement réaliser certaines démarches afin de favoriser l'évolution positive de sa situation.
- **Accompagnement dans le cadre du droit et obligations lié au versement du RSA**. Les bénéficiaires du RSA doivent s'engager dans la construction d'un projet qui figurera dans un Contrat d'Engagement Respectif (CER), validé par la coordinatrice de l'action sociale, il est le gage indispensable au versement de l'allocation.
- **Accompagnement lié à la santé** : il s'agira d'évaluer la capacité de la personne à être consciente de ses problèmes de santé et adhérer à une prise en charge médicale. Un travail en lien avec les différents acteurs de la santé est essentiel. Les personnes seront guidées dans la reconnaissance de leur handicap en lien avec le service de la MDPH (Maison Départemental des Personnes Handicapées).

Au regard des différents accompagnements réalisés voici les thématiques régulièrement abordées qui demeurent problématiques et identiques aux années précédentes :

La difficulté d'accéder à un logement :

- Cette sollicitation est quotidienne. En effet, le CCAS est interpellé chaque jour autour de cette problématique. Le Pôle Action Sociale travaille de façon rapprochée avec les trois bailleurs sociaux du territoire mais cela n'est pas suffisant. Malgré ce travail régulier, le manque de logements vacants à Pontarlier reste criant.

L'accès aux soins :

- La santé mentale des personnes accompagnées se dégrade. Cela se manifeste par une attente et des demandes assez pressantes en termes d'intervention. Les usagers sont pour une partie dans une telle détresse qu'ils répercutent sur les professionnelles de l'accompagnement leurs insatisfactions. Devant ces situations les professionnelles apprennent à « gérer » les situations afin qu'elles ne dégénèrent pas et apportent une écoute empathique et attentive afin de faire retomber l'agressivité.

Cette approche nécessite de vraies qualités humaines et un savoir-faire. Cette difficulté est accentuée par la difficulté d'accéder au soin même lorsque la personne souhaite consulter, voire être hospitalisée. En effet, le manque de médecins traitants a une répercussion directe sur les accompagnements, les personnes n'arrivent pas à retrouver de médecin lorsque le leur part en retraite par exemple. Cet état crée de l'angoisse chez les personnes qui ont besoin de traitements réguliers.

La précarité budgétaire :

- Même en activité salariée, certaines personnes n'arrivent pas à faire face à leurs besoins essentiels ainsi qu'au paiement de leurs charges. Il en est de même pour le public retraité, des personnes qui ont travaillé toute leur vie ne perçoivent finalement qu'une faible retraite et ne peuvent ouvrir droit à d'autres aides type APL, CSS... Cela crée un sentiment fort d'injustice et de colère.

Ces différentes problématiques poussent les personnes dans une certaine exclusion. En effet, bon nombre de personnes rencontrées par les travailleurs sociaux du CCAS sont en situation d'isolement. C'est un cercle vicieux, une problématique budgétaire, de santé ou encore de mal logement entraîne un isolement, la personne a souvent honte de la situation dans laquelle elle se trouve. Cela entraîne des ruptures de lien et plonge la personne dans un profond mal être.

Par ailleurs, l'isolement de ses personnes est souvent subi du fait de parcours en dent de scie ou d'un problème survenu au cours de leur vie.

Le CCAS est souvent le seul interlocuteur de confiance de ces personnes. Ce poids, important, qui est remis sur les travailleurs sociaux peut être néfaste autant pour les professionnels que pour la personne accompagnée.

Le CCAS œuvre pour trouver des solutions pour ces personnes afin de rompre l'isolement ou même de s'assurer qu'elles vont bien.

En **2023**, pour le Pôle polyvalence soit **3 ETP**



1 180 entretiens
(Pour rappel en 2022, 1 594 entretiens)



405 visites à domicile
(Pour rappel en 2022, 592 VAD)

Perspectives 2024

Poursuite de l'action sociale en faveur du public phare du CCAS soit : l'accompagnement social des personnes de + de 50 ans sans enfant à charge, du public Sans Domicile Fixe / Sans Domicile Stable, en apportant de l'information sur l'accès aux droits et en soutenant les bénéficiaires dans leurs démarches d'accès et ou de maintien de leurs droits en lien avec les partenaires externes. Poursuite d'une intervention coconstruite dans les domaines du budget, du logement, de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé.

Alerter sur les délais trop longs d'ouverture des droits des bénéficiaires. Le CCAS fera le maximum pour accélérer ces temps extrêmement longs qui grèvent les budgets en compensant par des secours.

Mettre en place des actions et animations collectives à destination des ménages les plus isolés.

B. L'accompagnement des personnes Bénéficiaires du RSA

L'engagement contractué avec le Département du Doubs est toujours maintenu en 2023. Il finance l'accompagnement du public bénéficiaire du RSA (plus de 50 ans sans enfants à charge) réalisé par le CCAS.

Sur l'année 2023, **87 allocataires du RSA** ont été accompagnés par **5 travailleurs sociaux** (pour rappel en 2022, 90 allocataires) Pour plus de la moitié, ce sont des hommes seuls, âgés de 50 à 60 ans, l'âge moyen est de 56 ans. C'est une mission transversale à l'ensemble des Pôles de l'action sociale.

Lors de cette année 2023, le contexte socio-économique a été marqué par l'inflation et la précarité énergétique. Les bénéficiaires du RSA se sont trouvés en première ligne impactés par l'augmentation des prix de l'alimentation entre autres.

Des problématiques multiples mais bien spécifiques :

Le public accompagné BRSA dans le cadre de sa convention avec le Département du Doubs est composé principalement d'hommes isolés (célibataires ou séparés/divorcés). Ils sont peu ou pas qualifiés, la problématique prépondérante demeure la **santé**.

En effet, âgés d'en moyenne 56 ans, la recherche d'emploi n'est bien souvent plus la première difficulté à travailler dans le cadre de l'accompagnement social.

Aussi, le public spécifique accompagné par le CCAS de Pontarlier fait un focus sur la population la plus marginale qui se trouve sans logement. De ce fait, le travail d'accompagnement social a bien des contours singuliers dans sa mission de « suivi des BRSA ».

Les problématiques d'**addictions** s'entremêlent également avec les difficultés à travailler dans des notions d'engagement, de démarches d'insertion. Le défi est de trouver l'adéquation entre un engagement de la personne dans des axes d'insertion qu'elle définit avec le référent social et de pouvoir réaliser à minima les objectifs posés.

Si l'on hiérarchise les thématiques principales qui sont travaillées dans les CER, arrive en première position les problématiques de **santé**, suivi de la problématique de **l'accès au logement**.

Sur le bassin Pontissalien, l'accès au logement social est un parcours long et difficile. Il y a très peu de propositions de logement libres chez les bailleurs sociaux tout comme chez les bailleurs privés. L'équipe constate que des personnes arrivent dans le contexte économique actuel à décrocher un emploi, mais elles vont se trouver paralysées dans leur démarche d'insertion globale sur le fait qu'elles n'arrivent pas à accéder au logement. Même les perspectives d'hébergement ne sont pas à la hauteur des besoins.

Un engagement fort de l'équipe Action Sociale du CCAS, un travail en partenariat :

Il est important de souligner qu'une vigilance est commune au sein de l'équipe sociale afin d'apporter à chaque bénéficiaire un accompagnement régulier et singulier selon les situations rencontrées.

En effet, l'accompagnement proposé se réalise en associant les partenaires qui sont les mieux outillés pour apporter un soutien au BRSA. Les entreprises d'insertion telles que Haut Doubs Repassage, EPPI, Haut Service sont nos partenaires phares dans les accompagnements vers l'emploi. Les professionnelles entretiennent des liens réguliers encouragés par des rencontres avec les différents partenaires qu'ils soient axés sur l'insertion professionnelle, la santé, le logement C'est en ces termes qu'il est possible de réaliser un accompagnement individualisé et spécifique adapté aux besoins de chaque bénéficiaire du RSA.

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et les acteurs locaux impliqués dans l'IAE, se rencontrent afin d'améliorer les parcours des salariés en parcours d'insertion. Ces rencontres dans le cadre du Comité Technique d'Animation (CTA) donnent au paysage partenarial une vraie force. Se connaître favorise une meilleure orientation des publics et permet un accompagnement coordonné qui donne tout le sens du travail d'accompagnement

La collaboration avec le service insertion est de bonne qualité, des contacts sont réguliers qu'ils soient spontanés ou lors des instances telles que l'EPD (équipe pluridisciplinaire pour examen des situations des bénéficiaires du RSA). En 2023, 532 dossiers ont été étudiés en EPD. C'est au cours de cette instance que les situations des bénéficiaires du RSA sont soit réorientées vers un autre suivi (France Travail ou social), signalés car ils n'ont pas répondu à leurs obligations, voire sanctionnés. Des amendes sont également déterminées lorsqu'une fraude a été avérée.

Avoir un référent identifié sur le Pôle Haut Doubs est essentiel à maintenir car il permet d'obtenir des réponses rapides sur les modalités légales liées au signalement, du maintien ou de la sortie du droit RSA.

Perspectives 2024

Avoir une réflexion plus large sur les besoins en termes de socialisation du public BRSA, isolé, éloigné de l'emploi et cumulant souvent encore d'autres problématiques (santé, budgétaire...). En effet, réfléchir l'insertion sous toute ses formes pourraient permettre d'envisager de nouvelles formes de démarches « d'insertion » qui seraient reconnues au même titre qu'une démarche d'insertion professionnelle.

C. L'accompagnement des employés municipaux de la Ville de Pontarlier/CCAS/CCGP

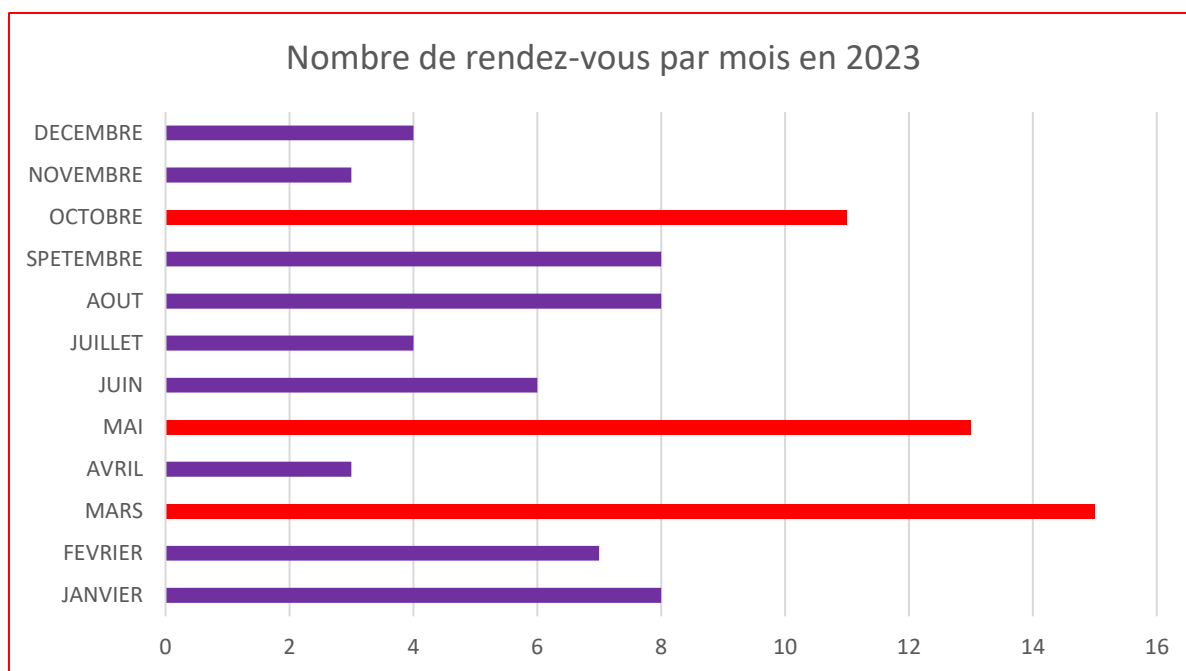
Le travailleur social référent des employés municipaux est amené à recevoir les agents des trois collectivités afin de les aider à résoudre des difficultés d'ordre personnel et/ou professionnelles entraînant une répercussion sur leur activité professionnelle.

Dans le respect du secret professionnel et dans la discrétion nécessaire à cet exercice, le référent social va informer et accompagner les agents sur les champs de la vie personnelle et professionnelle, dans le but d'un mieux-être au travail. Le travailleur social peut intervenir dans les domaines suivants :

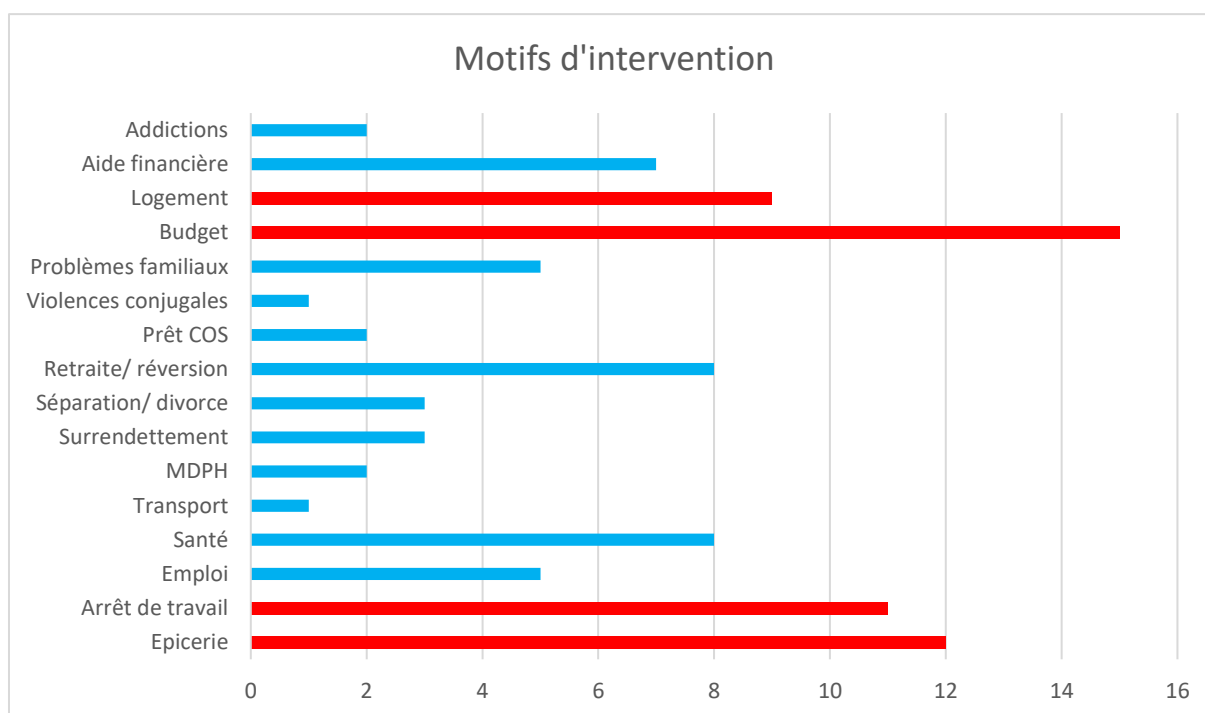
- Soutien dans les difficultés financières
- Aides aux démarches administratives et accès aux droits en rapport ou non avec l'activité professionnelles : santé, invalidité, retraite, prime d'activité caf...
- Aide à la recherche d'un logement ou d'une solution d'hébergement
- Conseil, écoute, soutien autour des situations de séparation, divorce, difficulté au travail...

Modalités de rencontres

En ce qui concerne la mise en place pratique de ce service, les agents prennent contact avec le CCAS ou le travailleur social sur le numéro de portable prévu à cet effet. Les rencontres se font uniquement sur rendez-vous. Elles peuvent se faire sur le lieu de travail de l'agent, le cas échéant, au CCAS ou tout autre lieu neutre si l'agent souhaite davantage de discrétion. Les personnes pouvant faire appel au référent social des agents des trois collectivités pour une intervention sont : la collectivité (RH, N+1...), la médecine du travail, ou encore l'agent lui-même.



Il est important de noter une hausse importante des demandes de rendez-vous sur l'année 2023 : 81 rendez-vous en 2023 (pour rappel, en 2022, 50 rdv)



En 2023, la mise en place d'une collaboration étroite entre le service des Ressources Humaines, la Médecine du Travail et le COS a été initiée. Des temps de réunion ont bien vu le jour entre ces 3 entités. Des situations singulières ont pu être abordées. Une difficulté est à souligner concernant la question de la confidentialité, élément central de l'accompagnement social. Il est important de cibler en fonction de chaque situation quels sont les interlocuteurs essentiels à impliquer afin de faire évoluer les situations. Il conviendra de travailler encore cet axe sur 2024.

Il est à noter que sur l'ensemble des situations traitées par le travailleur social, 20 sont issues des territoires extérieurs à Pontarlier. Ceci amène à avoir une vigilance sur l'éventuel passage de relais à envisager avec les services du Département lorsque l'accompagnement n'est plus principalement en lien avec des difficultés relevées sur le champ professionnel.

Perspectives 2024

L'objectif pour cette année 2024, est de pouvoir maintenir et développer des liens étroits entre le service Ressources Humaines et le travailleur social référent.

Une réflexion avec le Président du COS concernant l'octroi d'un prêt pour ce public sera envisagée. Force est de constater que les deux dernières situations où un prêt a été accordé par le COS, la mise en œuvre du remboursement a été problématique. En effet, il a fallu déployer une énergie et un temps important afin d'obtenir les remboursements de prêt. Cet outil du « prêt » n'apparaît pas comme le plus adapté pour répondre aux besoins des employés communaux, le travailleur social est en mesure de proposer bien d'autres leviers afin de soutenir et conseiller au mieux les usagers en difficulté de gestion financière.

Il devient nécessaire de travailler à plus de lisibilité de ce « service » proposé aux agents des trois Collectivités. Il est donc envisagé de se mettre en lien avec le service communication pour élaborer un support de communication pertinent. Aussi, il serait possible d'imaginer des affiches, installées dans les divers services des trois Collectivités afin de présenter ce dispositif encore peu connu. La communication pourrait également se faire via le bulletin mensuel du COS.

D. L'accompagnement des personnes en mesures d'accompagnement spécifique

Depuis 2019, les services de l'État, du Département du Doubs et du CCAS de la ville de Pontarlier travaillent en partenariat dans le cadre d'une convention pour la mise en œuvre du plan gouvernemental « Pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme ».

Cette convention prévoit le financement d'un ½ poste de travailleur social au sein du CCAS pour l'accompagnement social de 10 à 12 ménages en situation de précarité en lien avec le logement, sous forme de mesures MASP, ASLL, AEB ou MAJEBF.

Ce travail d'accompagnement est en continuité avec les missions du pôle action sociale du CCAS mais va plus loin dans la mesure où il engage de façon contractuelle les ménages, qui signent un contrat d'accompagnement.

Ce contrat permet de définir par écrit des engagements réciproques et des objectifs. Le temps d'accompagnement social dédié à cette mission permet de réaliser davantage de rendez-vous qu'un accompagnement de polyvalence.

Au sein du CCAS un seul référent est dédié à ces accompagnements avec un changement en cours d'année de l'agent référent.

1/ Organisation de la mission « Le Logement d'abord » au CCAS

Le travailleur social en charge du **dispositif « Le Logement d'abord »**, sur la base d'un 0,5 ETP, organise sa mission de la manière suivante :

- Travail d'information sur les critères d'ouverture de mesures et aide à la rédaction des demandes, auprès des collègues du Pôle Action Sociale prescripteurs des mesures.
- Accompagnement social de 10 à 12 ménages en mesures ASLL, MASP2/ MASP 1 ou AEB ou MAEJEBF et rédaction des rapports spécifiques à ces mesures : élaboration des deux documents transmis aux services du Département : contrat d'accompagnement en début de mesure et bilan en fin de mesure. Pour les MASP 2 transmission du contrat de délégation de paiement et mission de donneur d'ordre pour la mise en paiement ;
- Suivi administratif du dispositif : tenue à jour d'un tableau synthétisant le nombre de suivis mensuels, les fins de mesures et les entrées dans le dispositif en lien avec le portail collaboratif du Département
- Rendu statistique annuel : élaboration d'un bilan d'activité, quantitatif et qualitatif, remontée des besoins.

Bilan quantitatif des mesures « Le Logement d'abord » en 2023 :

Nombre de mesures

Pour 2023 :

- le nombre moyen de situation accompagnées est de **9.3 par mois**.
- **17 ménages différents** ont bénéficié de cet accompagnement

(Pour rappel en 2022, 25 ménages différents avec un nombre moyen de situation accompagnées est de 12,9 par mois).

Cela a concerné :

- 14 Accompagnement social lié au logement (ASLL)
- 3 Accompagnement éducatif budgétaire (AEB)

Temps d'entretiens

Pour mener à bien cette mission, des temps d'entretiens ont été menés au CCAS, à domicile, ou à l'extérieur et un certain nombre d'entretiens avec les partenaires ou autres structures ont été effectués par téléphone.

Le temps de travail consacré à chaque accompagnement est très variable en fonction de la problématique de la personne.

Outre les temps d'entretien avec le ménage, cette mission nécessite aussi :

- Du temps de travail partenarial : participation aux réunions de synthèse et temps de liaison avec différents intervenants notamment le foyer APAT, ADDSEA, services du PEC, CMP, entreprise d'insertion, service de polyvalence du département, UDAF, chantier d'insertion de l'ADDSEA, bailleurs sociaux, organismes bancaires, associations caritatives...
- Un partenariat régulier avec les agences bancaires : en effet, le travail sur le budget impacte directement les questions de frais bancaires, plafond de retrait d'argent, résiliation des contrats d'assurance en doublon ...

Transmission de rapports sociaux

40 rapports sociaux ont été transmis à différents services : il s'agit essentiellement de bilans transmis aux services du Département et des demandes d'aides financières.

Bilan qualitatif des mesures « Le Logement d'abord » en 2023 :

Profil du public orienté

Au cours de l'année 2023, le CCAS s'est vu prescrire par les services du Département 17 mesures « Le Logement d'abord » exercées par le C.C.A.S. La majorité de ces mesures est une suite des accompagnements exercés précédemment par les travailleurs sociaux du CCAS.

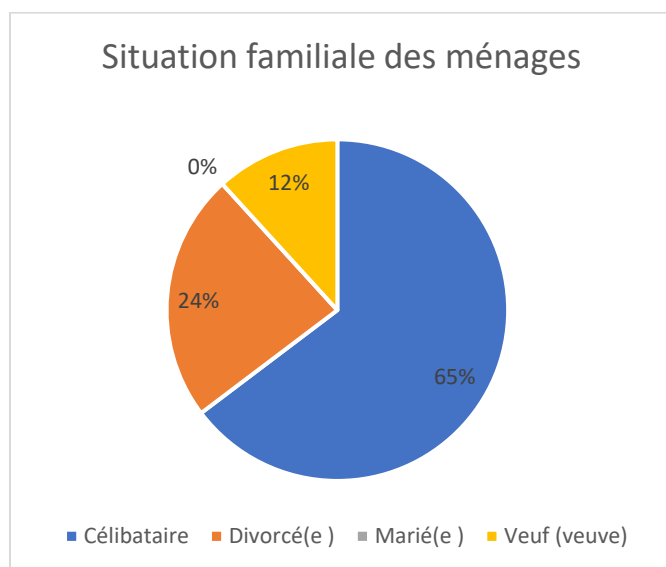
Le public recensé dans le tableau concerne :

14 ménages de + de 50 ans,

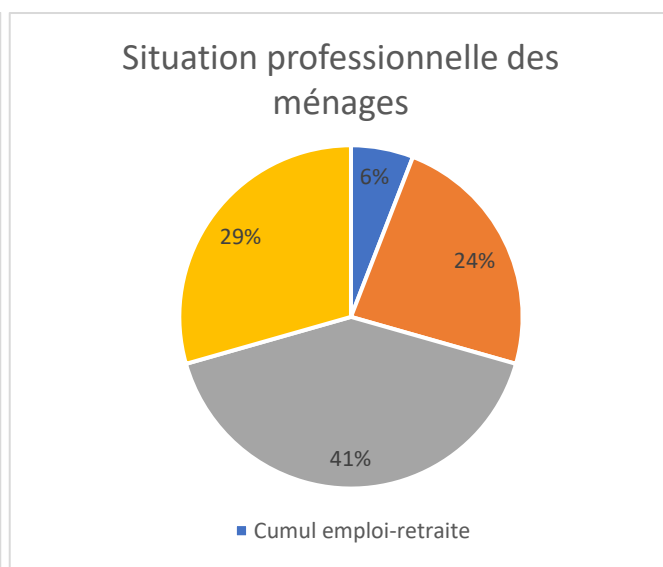
3 ménages de – de 30 ans.

Parmi ces ménages **6** étaient sans hébergement fixe au début de la mesure. L'accompagnement mis en place a permis à 3 d'entre eux d'intégrer une structure d'hébergement temporaire type LTA ou accéder à la résidence sociale.

Situation familiale des ménages :



Situation professionnelle des ménages :



Principales problématiques

Chacun des ménages accompagnés présente une problématique bien distincte et souvent ancrée depuis plusieurs années.

Les problématiques principales dans les parcours des ménages sont les suivantes :

- Santé / addiction
- Passage par l'abri de nuit ou dispositif d'hébergement en urgence dans les 2 ans précédents la mesure
- Situation de surendettement
- Menace d'expulsion

3 accompagnements ont été particulièrement chronophages et ont nécessité également l'investissement de l'agent social du CCAS.

Il s'agit de ménages ayant besoin d'un accompagnement dans la vie quotidienne. Ces accompagnements ont permis la mise en place d'aides plus spécifique sur le long terme : aide-ménagère, demande de mesure de protection, infirmière à domicile.

Le référent de ce dispositif a constaté que 52.9% des usagers accompagnés rencontrent des problèmes de santé impactant leur autonomie mais également leur budget.

Les problèmes de santé rencontrés :

- Addiction : 44.5 %
- Pathologies psychiques : 33.3%
- Vieillesse / Perte autonomie : 22.2 %

L'impact de ces pathologies induisent un endettement important chez les ménages concernés et par conséquent cela met en péril leur maintien dans leur logement ou l'accès au logement. Pour ces situations, il est primordial que le soin soit travaillé en parallèle de l'accompagnement social afin de pouvoir atteindre les objectifs établis au début du contrat.

Ainsi le suivi social a permis de pouvoir remettre en place un accompagnement sur le plan de la santé auprès du CSAPA et/ou CMP.

De plus, l'inflation a mis mal le budget des ménages accompagnés. Ainsi, malgré le travail effectué pour diminuer les charges des usagers, le reste à vivre des personnes reste très en dessous de 8€ par jour. Ainsi, parmi les usagers accompagnés 8 ont bénéficié d'un accès à l'épicerie solidaire afin de pouvoir subvenir à leur besoin.

Globalement, la problématique de logement se cumule toujours avec d'autres difficultés : santé, accès au droit, financier, problématique psychiatrique.

Tous les accompagnements réalisés ont permis une stabilité administrative. Pour chaque ménage, deux outils pédagogiques ont été proposés : un « carnet de bord administratif » et une fiche mensuelle de budget prévisionnel.

Faits marquants en 2023

Un réel soutien à l'organisation des déménagements : les accompagnements qui ont nécessité le plus de rendez-vous concerne les situations pour les quelles un déménagement ou emménagement a dû être organisée au cours de la mesure.

En 2023, 3 ménages ont été accompagnés pour mettre en œuvre un déménagement/ emménagement.

Un partenariat important s'est mis en place avec deux associations à différentes étapes du déménagement : le chantier d'insertion de l'ADDSEA et l'Ordre de Malte. Ces accompagnements à l'accès à un nouveau logement nécessitent une aide très concrète et technique auprès des ménages : préparation des cartons, présence physique le jour du déménagement, accompagnement pour l'achat de meubles, présence à l'état des lieux de départ et entrée, installation box téléphone/internet...

Les démarches liées à un nouvel accès sont particulièrement chronophages pour le travailleur social et anxiogène pour le ménage. En effet, lorsque le maintien dans le logement n'est plus possible, il est parfois difficile pour les ménages de quitter un logement dans lequel ils ont vécu de nombreuses années. Ainsi, il est important de travailler en amont l'emménagement dans le nouveau logement afin qu'ils puissent investir durablement leur logement (organisation de visite du quartier, repérages des commerces de premières nécessité, ...).

L'aide apportée par les partenaires associatifs et l'agent social tant dans l'organisation des déménagements que dans le montage et l'installation des meubles, la mise en cartons permet aux personnes de s'installer à leur rythme dans leur nouveau logement.

La mesure d'accompagnement social vise à sécuriser le ménage, tant au niveau financier (mobilisation des Fonds FSL et CCAS) que sur le plan personnel et organisationnel.

L'isolement social : globalement, pour toutes les personnes accompagnées, le référent social constate une fragilité au niveau de leur réseau social et un isolement plus ou moins marqué.

L'engagement dans une relation d'aide avec le travailleur social est une première étape dans l'ouverture vers l'extérieur.

L'objectif de ce type d'accompagnement est de restaurer autour de chaque ménage un réseau social au sein duquel la personne pourra « donner et recevoir » : orientation auprès de Travail et Vie (accueil de jour), du Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM), bénévolat (Restos du cœur, marmite solidaire), structure de soins (Cafétéria du CMP ou Centre Thérapeutique d'Accueil à Temps partiel, MJC, Alcoolique Anonymes, médiathèque, ...)

Conclusion

L'organisation mise en place durant l'année 2023 a permis au référent logement du CCAS de pouvoir compter sur le soutien du responsable de service ainsi que de l'agent social dans l'exercice de ces mesures.

Malgré le changement de référent, le travail partenarial avec les différentes structures de l'hébergement et du logement a pu se maintenir.

L'année 2023 a été source de collaboration avec les associations caritatives permettant une meilleure prise en charges des ménages.

Durant l'année 2023, le référent logement a pu bénéficier de la formation Premiers Secours en Santé Mentale qui a permis de pouvoir repérer les moments de crise et d'établir avec les personnes accompagnées un projet individuel de prise en charge.

Le travail partenarial avec l'agent social du CCAS a permis de travailler de façon simultanée sur des démarches afin que celles-ci soient réalisées plus rapidement (tri de papier, accompagnement rdv médicaux, repérage de lieu...)

Perspectives 2024

Poursuivre le travail de collaboration avec les partenaires pour l'aménagement et le déménagement des ménages concernés.

Poursuivre le décroisement entre le sanitaire et le social afin de faciliter l'accompagnement de certains publics les plus vulnérables.

2/ Organisation de la mission « Logement Temporaire Accompagné » (LTA) au CCAS

Ce même travailleur social a en charge également le **dispositif « Logement Temporaire Accompagné »** en lien avec l'association EAS, sur la base d'un 0,3 ETP.

Il s'agit pour le référent logement de réaliser l'accompagnement social des femmes avec ou sans enfants hébergées temporairement dans les appartements meublés, loués par l'association EAS auprès de bailleur(s) public(s).

Le travailleur social organise cette mission de la manière suivante :

- Procédure d'admission et de sortie :
 - ✓ Se prononcer sur l'orientation LTA lors des CODAHL
 - ✓ Présenter le dispositif au ménage orienté lors d'un entretien préalable
 - ✓ Participer à l'état des lieux, la signature du contrat d'accueil, le règlement intérieur lors de l'entrée dans les lieux
 - ✓ Transmettre aux services de l'Etat le document entrée /prolongation /sortie
 - ✓ Tenue à jour du logiciel SIAO sur les entrées et sorties du dispositif
- Participation financière des ménages : établir chaque mois la facturation de la participation du ménage et suivre le règlement
- Accompagnement social des ménages en vue d'un relogement autonome dans un délai de 3 mois renouvelable, travail d'accompagnement social global avec plus particulièrement un lien avec les bailleurs sociaux et privé, travail budgétaire, recherche de cautionnaire, préparation à l'accès au logement définitif
- Soutien à l'association dans la gestion du dispositif : financement, ameublement des appartements.
- Rendu statistique annuel : élaboration d'un bilan d'activité, quantitatif et qualitatif, exposé des besoins.

Bilan qualitatif des mesures « LTA » en 2023 :

5 ménages différents ont été accompagnés par le CCAS avec un taux moyen d'occupation des logements **de 70,5 %** (Pour rappel, en 2022, 8 ménages accompagnés et un taux moyen d'occupation de 70,5%).

Perspectives 2024

Pour rappel, en partenariat avec les services de l'État et du Département, ce dispositif a fait l'objet d'un « passage de témoin » du CCAS aux associations Travail et Vie et EAS en mars 2023.

E. L'accompagnement du public précaire, sans domicile fixe et sans domicile stable

Partie intégrante de l'équipe Action Sociale, le binôme formé par un travailleur social et un agent social permet d'apporter un accueil et de proposer un accompagnement social spécifique du public sans solution de logement, hébergé et/ou en grande précarité.

L'accompagnement du Pôle précarité se décline en 6 axes comme suit :

1. La domiciliation



2. L'accompagnement des personnes sans résidence stable / sans domicile fixe



3. La chambre d'urgence



4. La veille sociale mobile



5. La veille mobile hivernale du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023

2022 au



6. La rencontre des femmes victimes de violences conjugales et familiales.



La domiciliation

Les CCAS ont l'obligation de domicilier les personnes sans domicile stable présentant un lien avec la commune. Ce lien doit être entendu de façon large. Dans les faits, une évaluation fine est réalisée au moment d'un entretien réalisé par l'agent social. Le CCAS constate en 2023 une augmentation modérée mais toujours soutenue des demandes de domiciliations.

Dans le cas où les personnes sont hébergées sur le territoire externe à la ville de Pontarlier, la Croix Rouge prend le relais et réalise la domiciliation si la commune d'origine n'a pas la capacité de le faire.

L'attestation de domiciliation est accordée pour une période de 1 an ; elle peut être renouvelée à la demande de la personne si les conditions sont remplies.

La procédure de domiciliation n'est pas un simple acte administratif. Elle nécessite un entretien approfondi lors de la première demande et à chaque renouvellement.

Premier pas vers l'insertion, la domiciliation permet à une personne d'avoir une adresse pour y recevoir son courrier, obtenir une pièce d'identité, voter, ouvrir un compte bancaire ou bénéficier de prestations.

Si la domiciliation permet d'ouvrir des droits, elle crée aussi des obligations, notamment celle de se manifester au minimum une fois tous les 3 mois pour retirer son courrier.

Le profil des demandeurs se caractérise par une majorité d'hommes soit 59 %, célibataires ou séparés, âgés entre 25 et 50 ans, sans emploi.

Malheureusement, nous constatons de trop nombreux rendez-vous non honorés dans le cadre de la demande de domiciliation.



En **2023, 338** domiciliations accordées

(Pour rappel en 2022, 325 domiciliations)

Dont **59** renouvellements

(Pour rappel en 2022, 65 renouvellements)

2 148 passages à l'accueil du CCAS liés à l'activité retrait du courrier

(Pour rappel en 2022, 2 334 passages)

Le CCAS note une légère hausse du nombre de domiciliations, qu'il faut mettre en corrélation avec le service de domiciliation proposé par La Croix Rouge de Pontarlier, qui a vu son nombre également augmenter sur ces deux dernières années.

Une explication peut se trouver dans le fait que le CCAS réoriente désormais les personnes qui n'ont aucun lien avec la commune et qui sont soit hébergées ou stationnées sur les communes aux alentours de Pontarlier.

L'accompagnement des personnes sans résidence stable / sans domicile fixe

Menant un travail éducatif de proximité au plus près **des publics très désocialisés (SDS/SDF)**, la mission du travailleur social référent et de l'agent social est d'aller au-devant des personnes sans domicile stable ou en difficultés au sein de leur logement.

Leur rôle principal est d'accompagner les personnes sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadéquation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence.

La mission d'accompagnement se réalise en étroite collaboration avec de nombreux partenaires (SIAO, ADDSEA, Travail et vie, Centre Hospitalier de Haute Comté, IREPS, CMS, organismes tutélaires...) **afin de lever les freins pour une insertion sociale durable.**

En 2023, **142** nouvelles situations
(Pour rappel, en 2022 133 nouvelles situations)



En 2023, **15** suivis bénéficiaires du RSA



301 entretiens réalisés pour les domiciliations par l'agent social en 2023
(Pour rappel en 2022, 190 entretiens)

504 rendez-vous réalisés par le travailleur social en 2023 et **163** rendez-vous non honorés par les bénéficiaires

41 situations avec un appel 115 – **24** refus d'appel au 115

DETAIL DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La mission d'accompagnement au sein du Pôle Précarité Urgence se décline en quatre grandes actions :

Évaluer

Orienter

Accompagner

Relayer et Veiller

Le travailleur social se doit lors du premier rendez-vous d'évaluer l'urgence de la situation concernant l'absence de logement et les besoins alimentaires. Si besoin, le travailleur social oriente les personnes vers les structures d'hébergement (Abri de nuit, Auberge de Jeunesse ou Hôtel) via le 115 en fonction de leur situation. Lorsqu'il y a orientation, il fait le lien avec les partenaires.

Les personnes rencontrées et accompagnées dans le cadre de l'évaluation se trouvent pour **90% être des situations en grande précarité.**

Dans un second temps, comme tout public cible du CCAS, les personnes orientées seront accompagnées dans le domaine budgétaire, administratif, de l'insertion social et professionnelles, orientées vers des structures de soin...

Dans le cadre de la mission de première évaluation sociale confiée par le SIAO, la **connaissance des partenaires est essentielle** pour :

- assurer une bonne orientation des demandeurs
- connaître les interlocuteurs, leurs missions et leurs façons de travailler de manière à offrir aux usagers une cohérence dans les parcours et les propositions.

Les réponses apportées dans le cadre de cette mission de première évaluation sociale doivent être **rapides** d'où l'intérêt de bien connaître l'ensemble des partenaires pour savoir comment les solliciter en urgence. Ces échanges permettent d'avoir **une vision plus globale des problèmes que rencontrent l'utilisateur et ce, toujours dans l'optique de lui proposer une orientation la plus adaptée possible.**

Le pôle Précarité et Urgence Sociales du CCAS doit se tenir en permanence au fait des évolutions des dispositifs et des changements de fonctionnement des différents services.

Les types d'hébergements

La rue

Force est de constater, l'augmentation des situations de femmes sans domicile fixe lors de cet hiver 2023. Pour autant le public SDF reste majoritairement masculin, âgé entre 25 et 40 ans. La plupart des personnes sont de nationalité française mais peu sont natifs du Doubs. Certains d'entre eux dorment en lisière de bois, mais le point de rencontre reste majoritairement le centre-ville de Pontarlier. Une partie d'entre eux est accompagné d'un animal. Dans ce cas, le CCAS en partenariat avec la fourrière municipale, propose la prise en charge du chien pour la nuit afin que la personne puisse bénéficier d'un hébergement d'urgence. Durant l'année 2023, 9 personnes accompagnées possédaient un chien et toutes ont refusé de laisser leur chien la nuit.

L'hébergement d'urgence

Durant la période hivernale, le nombre de place à l'**Abri de Nuit Pasteur** est de 8 places (6 places hommes et 2 places femmes). Nous remarquons davantage de turnover pour les places hommes que les places femmes. Elles sont pour autant toutes occupées à 100%.

Le partenariat avec l'**Auberge de Jeunesse** de Pontarlier a été renouvelé pour la trêve hivernale 2023 avec la possibilité d'accueillir 3 personnes avec un contrat de travail encours et sans addictions. Cet accueil requiert une participation financière de 50 euros par semaine. Cet hiver, le taux d'occupation à l'Auberge de Jeunesse est de 70%, avec le constat suivant que se sont généralement les addictions et non l'emploi qui entravent l'accès à ce dispositif.

L'hébergement chez un tiers

En ce qui concerne le mode « hébergement chez un tiers », c'est dans cette catégorie qu'une majorité de femme est repérée.

De même, les personnes sans domicile stable logent généralement de façon clandestine, chez des personnes précaires ou de la famille. Ceci reste instable et de courte durée, avec parfois des passages à la rue.

Il est plus difficile d'aller à la rencontre de ce public et de créer un lien de confiance, car ils sont souvent en mouvement et instables.

En outre, comme chaque année, certains ménages n'ont pas souhaité intégrer une structure d'hébergement d'urgence. Cette année, 24 refus sont comptabilisés soit trois fois plus qu'en 2022. Pour la majorité, le refus est dû au modèle d'accueil collectif et non individualisé et à la présence d'animaux domestiques.

Typologie et Spécificité du Public

	2022	2023
Nombre de situation pour qui le CCAS a appelé au moins une fois le 115	88	41
Appel 115 par les usagers	7	15
Refus de mise à l'abri	8	24
Passage à l'auberge	12	3
Femmes Victimes de Violences à l'hôtel	8	11
Personnes avec chien	7	9
Ressortissants européens	6	5
Hébergé chez un tiers	21	11
Sans solution	15	31

Les situations des personnes SDF-SDS sont souvent catégorisées comme étant « complexes ». Le public pris en charge par le CCAS est généralement en souffrance psychique c'est pourquoi le partenariat avec le dispositif des Cellules de Situations Complexes est nécessaire et perdure.

Parmi ces situations, le CCAS relève ces dernières années trois différents types de profils :

- **Des personnes en errance depuis de nombreuses années** et qui font régulièrement appel à l'hébergement d'urgence.
- **Des personnes sous mesure de protection**, pour lesquelles la gestion d'un logement est source de difficultés.
- **Des personnes qui sont à la frange du social et du médico-social en errance depuis de nombreuses années** et qui n'arrivent pas à se stabiliser dans aucun dispositif.

En 2024, un quatrième type de profil s'est ajouté :

- **Des personnes sortant d'incarcération.**

Le travailleur social constate une augmentation des situations accompagnées sortant d'incarcération sans solution d'hébergement. Plus précisément 13 personnes sortant de prison ont été accompagnées en 2023. Ces situations sont très prenantes pour l'équipe sociale car les sollicitations sont nombreuses, répétitives et parfois même menaçantes. Dans la majorité des cas, ces personnes ont une bonne connaissance des dispositifs existants mais ces derniers ne correspondent pas à leur attentes/demandes. Pour autant, elles exigent très régulièrement un traitement immédiat de leur demande, ce qui est le plus souvent incompatible avec les fonctionnements du CCAS et du 115.

Il est à noter qu'une fois en liberté, les personnes sortant d'incarcération n'ont pas toutes un suivi et des obligations judiciaires. En 2023, sur les 13 situations de personnes sortant d'incarcération seulement 6 d'entre-elles avaient un suivi du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Pour ce qui est des 7 autres situations, le travailleur social du CCAS est le seul référent social. Le fait d'être seul référent peut parfois engendrer un isolement et un épuisement dû au manque de relais partenarial. En effet, intervenir en partenariat dans une situation permet la prise de recul et une meilleure expertise.

En outre, dans l'accompagnement des personnes SDF-SDS le travailleur social a un objectif commun à toutes les situations : **l'accès au logement**.

Afin de lever les freins pour y accéder, le travailleur social repère qu'il est impératif de mettre les personnes en mouvement rapidement afin d'anticiper au maximum l'après même s'il est difficile d'inscrire l'accompagnement social dans la régularité. Pour la plupart, cette absence de régularité est dû à des troubles psychiatriques et aux problématiques d'addictions assez importantes et assez ancrées. C'est pourquoi le CCAS pérennise un travail en étroite collaboration avec les partenaires (CSAPA, Travail et Vie, ADDSEA, CMP et Croix-Rouge) en réalisant un temps de coordination chaque mois.

L'accompagnement social des SDF-SDS peut être qualifié comme étant chronophage. En effet, 80% des personnes accompagnées n'ont pas de droit ouvert ou ceux-ci sont interrompus faute d'actualisation, ou de non-recours.

Par exemple, afin d'accéder à un logement ou un hébergement la condition première est de déposer une demande de logement social. Pour ce faire, la situation administrative et les droits de la personne doivent être ouverts et à jours. Dans le cas où la personne est assidue dans la réalisation de ses démarches avec le travailleur social, la majeure partie des administrations ont un délai de traitement d'une moyenne de 4 mois.

Une fois le dossier déposé et à jour, **les manques de solution de sortie pour les ménages en hébergement d'urgence sont criants sur le territoire pontissalien**. En effet, les délais d'attente sont longs, avant d'accéder à un hébergement d'insertion ou à un logement social.

Aussi, ce contexte peut amener un découragement des personnes, ainsi qu'à l'embolisation des dispositifs.

La chambre urgence du CCAS

Le CCAS loue une chambre d'urgence au foyer APAT qu'elle met à disposition de personnes sans domicile qui ont un contrat de travail. En contrepartie, l'usager doit adhérer à un accompagnement social et entreprendre toutes les démarches nécessaires pour faire évoluer sa situation et trouver une autre solution locative rapidement. L'accueil est pour une durée de trois mois renouvelables, les contrats sont effectués à la semaine.



En **2023**, **4** personnes ont bénéficié de la chambre d'urgence du CCAS

Elle a été occupée à 80%.

(Pour rappel, en 2022, 2 personnes avec un taux d'occupation de 100%)

La veille sociale mobile

Les actions de l'agent social permettent une véritable adaptabilité des actions aux besoins identifiés en amont par le travailleur social. Sa plus large disponibilité favorise une intervention rapide et ciblée, là où les réponses institutionnelles ne sont pas toujours possibles. Un travail de proximité avec l'ensemble de l'équipe sociale permet d'enclencher une intervention concertée et adaptée aux besoins repérés.

Par exemple, l'agent social accompagne des personnes aux rendez-vous (médicaux, administratif), réalise des maraudes, accompagne les bénéficiaires dans la réalisation de petites démarches administratives (CNI, CSS), et passe régulièrement à la chambre d'urgence.

Le public accompagné rencontre parfois des difficultés à dissocier les missions de l'agent social et du travailleur social du Pôle précarité, ce qui génère chez certains usagers une forme d'incompréhension qui se traduit par des revendications auprès de l'agent social.

Au cours de cette année 2023, le choix a été porté pour plus de diversité dans l'intervention de l'agent social, en privilégiant également les interventions auprès du public en logement en situation de précarité et très isolé. Cette ouverture permet à l'agent social une plus large diversité dans ses missions et d'accroître l'étendue des possibles auprès du public.

Il est à souligner que chaque semaine, l'agent social rencontre la référente des personnes de l'Abri De Nuit afin de faire un point sur chacune des personnes hébergées.

L'objectif est de travailler en lien afin d'accompagner au mieux les personnes et de proposer un cadre cohérent et rassurant aux usagers.

Par exemple, la référente de l'ADN peut rappeler les rendez-vous des usagers au CCAS, signaler des comportements ou faire remonter des évolutions chez les personnes accompagnées.

Une Action collective menée à bien :

Cette année, l'agent social a monté un projet d'action collective, l'objectif premier était de rassembler le public SDS/SDF afin de "changer les habitudes de leur quotidien" en proposant une activité qui leur convenait. Dans ce cadre proposé, chaque participant s'engageait dans le projet à venir régulièrement, à l'heure... Premiers pas dans une mobilisation.

Un premier atelier dessin a été constitué et animé. **3 personnes** y ont participé de façon active et régulière. **8 ateliers ont été proposés.** Les créations se sont portées vers le coloriage de personnages de dessins animés, les tableaux achevés ont permis de décorer l'espace d'accueil du CCAS et les bureaux. L'exposition finale a permis de valoriser chaque participant et de créer un lien différent autour de la rencontre et de la réalisation et l'aboutissement d'un projet collectif.

La veille mobile hivernale du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023

« **L'aller vers** » est une démarche qui rompt avec l'idée que l'intervention ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle incite les professionnels de la veille mobile à se situer dans une pratique proactive pour entrer en relation avec les publics particulièrement vulnérables et isolés.

La mission se décline en :

- Assurant la maraude en allant à la rencontre de personnes sans domicile fixe, ou en situation d'isolement dans leur logement.
- Établir une relation de confiance afin de les accompagner, de les écouter, de les orienter au quotidien.
- Mettre en relation les personnes en difficultés avec différents partenaires (ADN, 115, associations...).
- Diriger la personne vers le service compétent pour ses tâches administratives.
- Rendre compte de son intervention par le biais d'un rapport et d'une communication orale.



En **2023**, **150** maraudes réalisées

La rencontre des femmes victimes de violences conjugales et familiales

En 2023, sur appel du 115, le travailleur social référent du dispositif a évalué la situation de 11 femmes sans enfants et victimes de violences conjugales et mises à l'abri.

L'évaluation se déroule généralement en deux temps ;

- En premier lieu le travailleur social confirme la mise à l'abri du ménage et s'assure de prendre en considération les premiers besoins vitaux en orientant vers les associations de l'aide alimentaire (P'tit Panier, Croix Rouge) ainsi qu'une assistance en termes de santé.
- Une fois la personne mise à l'abri et en confiance, le travailleur social évalue de façon plus précise la situation de la personne. Il s'assure cette fois que la situation administrative de la personne soit à jour afin qu'elle puisse réaliser les démarches en lien avec une éventuelle séparation et afin de pouvoir accéder à un autre type d'hébergement plus stable et dans un idéal à un logement. Ce travail est parfois réalisé en partenariat avec le CIDFF durant leurs temps de permanences au CCAS. Un accompagnement global est donc proposé aux femmes victimes de violences conjugales.

Perspectives 2024

La stabilité de l'équipe du Pôle précarité/Urgences sociales nous donne une certaine confiance dans l'approche des mois à venir. En effet, l'équipe formée d'un binôme, travailleur social et agent social permet de garantir un travail de qualité sur du long terme.

Le travailleur social et l'agent social ont pour objectif de développer à nouveau un projet d'action collective, l'objectif premier sera de rassembler le public SDS/SDF et dans un second temps d'ouvrir le regard des citoyens sur le quotidien des personnes SDS/SDF. La forme de ce projet reste encore à définir avec l'idée est d'apporter une continuité au film « Des nouvelles d'ici-bas ».

Afin d'orienter au mieux les personnes SDF-SDS, le travailleur social finalisera la « plaquette » d'information générale à destination du public et des partenaires à savoir la conception de la page de couverture.

Enfin, le CCAS s'engage à poursuivre le travail de coordination autour des situations à travers les réunions mensuelles avec le CSAPA, Travail et Vie, l'ADDSEA, le CMP et la Croix-Rouge. Il s'engage aussi à poursuivre les temps de rencontres avec les services du SIAO dans le cadre du logement d'abord pour favoriser l'accès au logement, quand la situation des personnes le permet.

F. La veille sociale des personnes de plus de 50 ans et /ou en situation de handicap

Une veille sociale au quotidien

Dans le cadre de ses missions de veille sociale, l'animatrice sociale a rencontré **33** personnes et effectué **144** interventions.

Beaucoup de personnes ont bénéficié d'une seule intervention et d'autres, d'interventions plus régulières.

Le public concerné par cette veille sociale est en grande majorité un public âgé en perte d'autonomie avec des difficultés à se déplacer. La plupart bénéficie de services d'aides à domicile, de soins infirmiers, de livraison de repas, du système de téléalarme, d'un accompagnement social... Même si la famille ou les amis sont présents dans la plupart des cas, les personnes ont peu de liens avec les gens de l'extérieur.

Les missions de l'animatrice sociale se centrent vraiment sur le « **aller vers** ».

En effet, dans la majorité des situations, ce ne sont pas les personnes qui vont faire la démarche d'appeler pour avoir une visite mais bien l'animatrice sociale qui va les contacter pour les rencontrer.

L'objet des rencontres est vraiment varié mais l'échange reste la priorité. Une prise de rendez-vous, un appel à un organisme, un document à remplir, des papiers à trier, à jeter, un jeu, prendre des nouvelles, tous ces actes conduisent à des échanges riches et bénéfiques. Les personnes trouvent alors une oreille attentive, de la bienveillance.

L'animatrice sociale va aussi s'appuyer sur ses collègues et d'autres professionnels quand cela est nécessaire.

Ces moments privilégiés où chacun exprime ses difficultés, ses angoisses, ses soucis, évoque ses souvenirs, parle de ses petits riens qui font du bien au cœur, sont fortement appréciés.

Les autres missions de la veille sociale :

Le dispositif de téléalarmes



En **2023, 165** abonnés
(Pour rappel, 169 en 2022)

On observe un équilibre entre les installations (36) et les résiliations (40).

Les motifs de retrait sont liés surtout à une entrée en EHPAD (17) ou à un décès (12)

95 personnes rencontrées et **150** interventions réalisées, soit :



39 demandes
d'informations ou de mise à
jour des dossiers *(Pour rappel
en 2022, 57 demandes)*



32 inscriptions *(Pour rappel en
2022, 36 inscriptions)*



36 installations
*(Pour rappel en 2022, 41
installations)*



34 dépannages
(Pour rappel en 2022, 45 dépannages)



9 retraits
(Pour rappel, en 2022, 8 retraits)

L'intervention de la veille sociale se réalise également par le biais d'actions collectives

Animations à caractère régulier

Marmite Solidaire

Un partenariat avec la Marmite Solidaire sur le 1^{er} semestre 2023. Durant ce dernier, 21 séances ont été réalisées. L'animatrice sociale et les bénévoles accompagnés étaient présents tous les mardis après-midi de 14h30 à 17h30 dans les locaux de la MFR. Les bénévoles étaient emmenés en voiture à la MFR et raccompagnés à leur domicile à la fin de l'activité.

3 bénévoles accompagnés ont répondu présents à cette animation avec plus ou moins de régularité : des absences liées à la maladie ou un autre rendez-vous programmé.

Une des séances a même été consacrée à la visite des jardins de curé à La Rivière Dugeon lorsque la cuisine de la MFR était en travaux.

De forts liens se sont créés entre les bénévoles accompagnés par le CCAS et les bénévoles de la Marmite Solidaire. L'ambiance était détendue, pleine de petites attentions, de rires, de complicité, de conseils, d'astuces culinaires. Certains bénévoles accompagnés ont même décidé d'intégrer l'équipe de bénévoles de la Marmite Solidaire pour la suite de l'aventure en septembre.



21 séances



1 femme



2 hommes

(Pour rappel en 2022, 34 séances avec la participation de 6 femmes et 2 hommes).

Les colis de Noël

L'action colis de Noël a été reconduite une nouvelle fois en 2023 rencontrant comme chaque année un véritable succès. Cela permet de donner à chaque bénéficiaire un peu de considération et de chaleur lors des temps de fin d'année ; période souvent difficile à vivre pour les personnes les plus isolées.



201 colis ont été commandés en **2023** pour un montant total de **3 657,81 €**

(Pour rappel en 2022, 195 colis pour un montant total de 3 552 €)



Mandats pour un montant total de **10 140 €**

(Pour rappel en 2022, le montant total s'élevait à 9 730 €)

Thé dansant



256 participants pour un montant total de **4 536€).**

(Pour rappel en 2022, 220 participants pour un montant total de 3 838 €)

La nouvelle formule initiée par le CCAS a rencontré un vif succès. L'animation a débuté beaucoup plus tôt cette année (midi) avec un début de service des assiettes froides à 12h30 par les élèves du LP Toussaint Louverture.

L'orchestre a, quant à lui, débuté son animation à 14h et terminé à 18h.

Animations à la Résidence seniors



2023 a permis la mise en place régulière de différentes actions en lien avec les résidents :

Actions ponctuelles :

- Une réunion d'information en février pour la mise en place des ateliers Bons Jours. 16 personnes étaient présentes. Cette action n'a pas abouti car il n'y avait pas le minimum d'inscription nécessaire pour former des groupes dans les différents ateliers proposés.
- Un projet intergénérationnel autour des jardins potagers et fleuris en lien avec la crèche de Doubs. Il n'y a pas eu de volontaires pour participer à ce projet.
- Au mois de mai, une intervention de la Police Nationale sur la sensibilisation autour des cambriolages et les bons gestes lorsque les personnes sont à l'extérieur de leur domicile. Cette action a été très appréciée par les 13 personnes présentes.
- En juin, une rencontre avec PREVAL a été organisée pour sensibiliser les habitants de la résidence sénior aux nouvelles consignes de tri et à la valorisation des déchets. 19 personnes étaient présentes.
- En juillet, à la suite de la rencontre avec PREVAL, les résidents ont pu aller visiter les locaux de ce centre de tri et de revalorisation des déchets. 6 personnes étaient présentes.
- En juillet, le CCAS de Pontarlier a financé un temps d'animation autour des jeux de société en faisant intervenir deux animateurs de la boutique Ludi Toy'Z. Au vu du faible nombre d'inscriptions au sein même de la résidence, cette action a été ouverte à des personnes accompagnées par les travailleurs sociaux du CCAS de Pontarlier pour former un groupe de 11 personnes.

Actions régulières :

- De juillet à décembre 2023, l'animatrice sociale du CCAS de Pontarlier a mis en place un temps tous les mardis après-midi de 14h00 à 16h30 afin d'organiser des rencontres conviviales autour de jeux de société au bon vouloir des résidents. En moyenne 5 personnes sont présentes chaque mardi.
- Depuis le mois de décembre un partenariat avec la MFR de Pontarlier a débuté. Les élèves de la MFR ont pour projet de venir organiser des animations au sein de la résidence dans le cadre de leur formation. La première action a eu lieu le 20 décembre autour d'un temps de partage (activités manuelles puis karaoké) s'étant terminé sur un temps de goûter. 20 résidents ont assisté à ce temps d'animation. Ce moment festif et intergénérationnel a été particulièrement apprécié et ils sont très favorables à la mise en place de nouvelles actions avec les élèves de la MFR.

Bilan général

Au vu du nombre de résidents (30 logements de personnes seules ou en couple), les personnes présentes regrettent le peu de participants dans le cadre de l'action hebdomadaire organisée par l'animatrice sociale du CCAS. Le CCAS fait le constat que de nombreux résidents participent déjà à des actions dans différentes associations du secteur. Il est donc difficile de trouver un temps sur lequel un maximum de personnes serait disponible.

À plusieurs reprises cette année, les résidents ont émis le souhait d'occuper la salle hors des temps d'animation. Au regard de la convention signée avec IDEHA le CCAS ne peut pas prêter la salle aux résidents lors d'événements personnels (ex : anniversaire, repas de famille etc.).

Perspectives 2024

Poursuivre le partenariat avec la MFR afin de proposer de manière plus régulière des temps d'animation.

Concernant les animations ponctuelles, au vu du faible nombre de participants au sein même de la résidence, il pourrait être envisagé d'ouvrir ces temps d'animations au public isolé et âgé accompagné par les travailleurs sociaux.

Animations occasionnelles

Ateliers « Pep's Eurêka »



Le CCAS de Pontarlier a mis en lien Elodie GASCA, coordinatrice des Ateliers Bons Jours avec le club Bel Âge pour la mise en place de 11 séances (de septembre à décembre 2023) pour faire travailler la mémoire.

12 personnes ont participé à ces ateliers.

Perspectives 2024

Maintenir le partenariat et la mise en place d'animations avec le club Bel Âge.

Développer les animations collectives auprès des personnes les plus isolées

IV. La vie de l'équipe action sociale

A. Analyse de la pratique

Les séances d'analyses de la pratique sont des temps forts et indispensables aux professionnelles de terrain. En effet, lors de ces rencontres mensuelles, chacune peut venir partager son expérience travaillée autour d'une situation exposée et dans laquelle la professionnelle a pu se sentir soit en difficulté ou en questionnement sur son positionnement professionnel et les répercussions de celle-ci sur sa propre personne. C'est un moment où les professionnelles vont pouvoir regarder leur fonctionnement au sein d'une situation et se questionner sur leurs méthodes de travail, l'approche qu'elles ont d'une situation. Cette démarche permet de prendre du recul et de venir interroger ses pratiques, démarche fondamentale dans l'exercice de la relation d'aide.

B. Coordinatrice action sociale une mobilisation au quotidien au sein de l'équipe Action Sociale

L'exercice d'encadrement de l'équipe social par la coordinatrice a le recul d'une année complète.

2023 a vu la stabilisation et la consolidation d'une organisation du travail qui permet à chaque professionnelle d'avoir des repères et des outils de travail bien identifiés qui les aide à mener à bien leurs missions.

Pour cela, les temps de réunion d'équipe ont été animés chaque semaine, ils permettent la régulation des nouvelles situations ainsi que l'actualisation des connaissances.

En effet, lors de la deuxième partie de la réunion d'équipe, ce temps est réservé à la rencontre et à la présentation des partenaires. L'objectif est de maintenir ou de découvrir les champs d'intervention de ceux-ci et ainsi améliorer les modalités d'accompagnement des usagers en réalisant les orientations les plus pertinentes.

Durant l'année 2023, les partenaires suivants ont été invités : **la Banque de France- la Croix-Rouge- l'Ordre de Malte- la Marmite solidaire- la CARSAT-les Défenseur des droits...**

D'autres temps de rencontres partenariales « hors les murs », se sont déroulées. L'équipe s'est déplacée pour aller à la rencontre des partenaires de l'insertion, de la santé... comme lors de de visites : **Haut Doubs Repassage- EPPI- Mais également avec la CAF- l'Hôpital avec la PASS Permanence d'Accès aux Soins-le CSAPA-Informatrip.**

Aussi, un temps de réflexion spécifique a pris son essor autour de la mise en place de la **Cellule de cas complexes**, cette réunion est animée par Mr Gilles ROLLAND, psychologue clinicien. Cette rencontre permet d'étudier les situations dans lesquelles la santé mentale semble constituer un aspect prépondérant et apporter un soutien aux professionnelles dans la constitution de pistes de travail. Ce dispositif est porté par la Plateforme de coordination en psychiatrie et santé mentale.

Engagement et vigilance autour du Bien-être au Travail :

Une démarche de prise en compte de la santé au travail a pu être portée et travaillée en lien avec le service prévention de la Ville, en effet des temps spécifiques ont marqué l'année 2023 comme :

- Rencontre de la veille mobile avec le préventeur de la Collectivité autour des risques sanitaires
- Évaluation des besoins ergonomiques lié au poste de travail de chaque agent (installation de bras articulés, souris ergonomiques, réinstallation des bureaux et conseils sur les postures...)
- Intervention auprès de l'équipe sur la thématique de la gestion des situations à risque

Les professionnelles de l'équipe Action sociale sont régulièrement confrontées à des situations de grande précarité et il est opportun de ne pas minimiser l'impact de certaines situations sur la santé psychologique des agents. Cette année, une intervention de la psychologue auprès d'un travailleur social a dû être mobilisée. Cette possibilité rassure les professionnelles qui ne se sentent pas isolées dans les situations où les répercussions psychologiques peuvent être fortes.

Pour conclure, deux thématiques fortes ressortent de nouveau sur l'année 2023,

La difficulté d'accès au logement et à l'hébergement, reste prégnante cette année, fait commun à l'ensemble du territoire national, la difficulté d'accéder au logement est une problématique qui ne semble pas trouver de pistes d'amélioration. En effet, sur le parc social les mouvements sont de plus en plus rares et restreignent les possibilités d'accès au logement et cela malgré une collaboration accrue entre les services.

Les ménages sollicitent par tous les moyens pour voir leur requête aboutir, ex : contacts avec la Mairie, par mail, contacts avec le CCAS, auprès des bailleurs... mais les réponses restent les mêmes, les délais s'allongent et les perspectives ne s'ouvrent pas.

Quant aux possibilités de réponse pour un hébergement, la situation est la même, de moins en moins de mouvements sur les dispositifs d'hébergements qui s'embolissent et ne permettent pas de mouvements.

En 2023, 1 220 appels en direction du 115 n'ont pas eu de proposition, les personnes restent à la rue, ou hébergées dans des conditions précaires.

La difficulté de l'accès au soin, une incidence directe sur les plus démunis.

Au travers des différents accompagnements et rencontres avec le public vulnérable, il est inévitable de constater la complexité des situations des personnes cumulant les vulnérabilités et des problèmes sociaux, administratifs, somatiques et de santé mentale interdépendants. Pour répondre à ces besoins complexes, l'ensemble des professionnels intervenant auprès de ces personnes s'accordent sur la nécessité de mettre en place des organisations pluridisciplinaires et coordonnées permettant des réponses. Néanmoins, le chemin est encore long et le partenariat doit encore se développer. Nos liens avec le Centre Médico Psychologique, le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, permettent de construire des accompagnements vers et dans le soin. Mais la tension au niveau de l'accès reste un élément ne facilitant pas les prises en charge et se répercute sur la mise en place du soin de manière réactive.

Il est repéré que les personnes très précaires ayant bien souvent des troubles psychiques sont freinées dans l'accès aux soins, l'accès aux droits, au logement et aux prestations sociales. Ces mêmes personnes ont des parcours marqués par des ruptures dans le soin et dans l'accompagnement vécues comme de nouvelles « cassures » (refus de soins, sorties d'hospitalisation sans suivi, saturation des dispositifs, absence d'interprétariat, par exemple).

Les professionnelles ont parfois le sentiment d'être laissées seules face à des personnes en situation de détresse, sans recours possibles aux unités de soin qui ont des moyens limités. Face à une demande grandissante de soins et face à l'impossibilité des services de soin, les travailleurs sociaux se retrouvent face à des situations considérées parfois comme « impossibles ».

5. Pôle Budgétaire

I. Présentation

Le Pôle budgétaire regroupe 2 agents : la responsable du service (avec un changement en cours d'année) et l'agent en charge du suivi.

Par sa maîtrise des outils d'observation et d'analyse, le pôle budgétaire participe activement à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales conduites par le CCAS.

À ce titre, le pôle budgétaire, en collaboration avec la directrice :

- Met en place des dispositifs de contrôle budgétaire, mesure les écarts et déclenche des procédures d'alerte.
- Conçoit et exploite des outils permettant le suivi et l'analyse des activités du CCAS.

Chaque année, le pôle réalise des supports à destination des membres du Conseil d'Administration tels que le rapport d'orientation budgétaire, le rapport présentant le Compte Administratif et celui présentant le Budget Primitif.

Ces 2 agents font partie, comme nombreux agents au CCAS, des travailleurs de l'ombre. Impliqués au quotidien, cette équipe veille à rechercher activement, en collaboration avec la Direction et les élus, des solutions sans remettre en question la politique sociale.

II. Réalisations 2023, fonctionnement et investissement

A. POLE PETITE ENFANCE

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	2 680 477 €	87 %
Autres dépenses	396 462 €	13 %
TOTAL	3 076 939 €	100 %

57 ETP au 31/12/2023 (dont 2 apprenties)

Recettes		
	en €	en %
Participations des familles	517 461 €	17 %
Participation CAF et MSA	1 351 515 €	44 %
Participation Département	42 090 €	
Autres recettes	122 834 €	4 %
Reste à charge	1 055 039 €	34 %
TOTAL	3 088 939 €	100 %

a. Coordination Petite Enfance

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	51 080 €	95 %
Autres dépenses	5 973 €	5 %
TOTAL	57 053 €	100 %

1,7 ETP au 31/12/2023

Recettes		
	en €	en %
Participation CAF + IJ	32 559 €	59 %
Reste à charge CCAS	24 494 €	41 %
TOTAL	57 053 €	100 %

b. Relais Petite Enfance

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	263 238 €	85 %
Autres dépenses	46 847 €	15 %
TOTAL	310 085 €	100 %

5 ETP au 31/12/2023

Recettes		
	en €	en %
Participations des EPCI	54 612 €	18 %
Participation CAF	212 375 €	68 %
Participation Département	42 090 €	14 %
Autres recettes	25 095 €	8 %
Reste à charge CCAS	-24 087 €	-8 %
TOTAL	310 085 €	100 %

67

c. Multi-accueil Pirouette

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	620 176 €	79 %
Autres dépenses	163 477 €	21 %
TOTAL	783 653 €	100 %

13 ETP au 31/12/2023

Recettes		
	en €	en %
Participations des familles	131 240 €	17 %
Participations CAF et MSA	281 770 €	36 %
Autres recettes	24 229 €	3 %
Reste à charge CCAS	346 414 €	44 %
TOTAL	783 653 €	100 %

d. Crèche collective Les P'tits Loups

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	418 291 €	86 %
Autres dépenses	69 138 €	14 %
TOTAL	487 429 €	100 %

10 ETP au 31/12/2023

Recettes		
	en €	en %
Participations des familles	78 255 €	16 %
Participations CAF et MSA	143 739 €	29 %
Autres recettes	32 289 €	7 %
Reste à charge CCAS	233 146 €	48 %
TOTAL	487 429 €	100 %

e. Crèche familiale Capucine

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	868 965 €	94 %
Autres dépenses	55 303 €	6 %
TOTAL	924 268 €	100 %

17,3 ETP au 31/12/2023

Recettes		
	en €	en %
Participations des familles	154 026 €	17 %
Participations CAF et MSA	433 203 €	47 %
Autres recettes	27 267 €	3 %
Reste à charge CCAS	309 772 €	34 %
TOTAL	924 268 €	100 %

f. Micro-crèche Au Clair de La Lune à Doubs

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	222 480 €	91 %
Autres dépenses	21 425 €	9 %
TOTAL	243 905 €	100%

4,4 ETP au 31/12/2023

Recettes		
	en €	en %
Participations des familles	51 487 €	21 %
Participations CAF et MSA	120 124 €	48 %
Autres recettes	6 934 €	3 %
Reste à charge CCGP	71 360 €	29 %
TOTAL	249 905 €	100 %

g. Micro-crèche Arc-En-Ciel aux Granges-Narboz

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	236 247 €	87 %
Autres dépenses	34 299 €	13 %
TOTAL	270 546 €	100 %

**5,7 ETP au 31/12/2023
(Dont 1 apprentie)**

Recettes		
	en €	en %
Participations des familles	47 841 €	17 %
Participations CAF et MSA	127 745 €	46 %
Autres recettes	7 020 €	3 %
Reste à charge CCGP	93 940 €	34 %
TOTAL	276 546 €	100 %

B. POLE ACCUEIL, ADMINISTRATIF ET SOCIAL

Dépenses		
	en €	en %
Masse salariale	727 651 €	66 %
Autres dépenses	377 681 €	34 %
TOTAL	1 105 332 €	100 %

14 ETP au 31/12/2023

Recettes		
	en €	en %
Subvention État et PRE	190 150 €	17 %
Subvention Département	57 758 €	5 %
Subvention Association (ADDASEA)	12 308 €	1 %
Autres recettes	103 741 €	9 %
Reste à charge CCAS	741 375 €	67 %
TOTAL	1 105 332 €	100 %

Perspectives 2024

Maîtriser les dépenses de gestion du CCAS pour permettre de faire face à l'augmentation durable des dépenses dites incompressibles (énergies, loyers, assurances...) et de se doter de moyens financiers (mise en place du RIFSEEP) permettant de mettre en œuvre la politique en matière de ressources humaines.

Pérenniser les recettes budgétaires de nos principaux financeurs (hors Ville de Pontarlier) que sont la CAF, l'État et le Département

74